



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2019-151

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2019

Sommaire

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2019-08-16-001 - Délégation de signature de Mme Dominique PERRIER, Directrice de la Politique Territoriale et des Coopérations (2 pages) Page 4

Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM

76-2019-08-19-001 - Arrêté portant ouverture d'un recrutement, par la voie contractuelle, de travailleurs handicapés dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre mer en région Normandie - session 2019 (2 pages) Page 7

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-005 - Arrêté n°19-136 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "interventions à bord des navires", mise à jour du mois de juillet 2019 (5 pages) Page 10

76-2019-08-12-004 - Arrêté n°19-137 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux", mise à jour du mois de juillet 2019 (3 pages) Page 16

76-2019-08-12-012 - Arrêté n°19-138 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de "l'unité sauveteurs spécialisés hélicoptérés", mise à jour du mois de juillet 2019 (3 pages) Page 20

76-2019-08-12-007 - Arrêté n°19-139 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "risques radiologiques", mise à jour du mois de juillet 2019 (6 pages) Page 24

76-2019-08-12-008 - Arrêté n°19-140 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "risques chimiques et biologiques", mise à jour du mois de juillet 2019 (7 pages) Page 31

76-2019-08-12-011 - Arrêté n°19-141 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "sauvetage déblaiement", mise à jour du mois de juillet 2019 (4 pages) Page 39

76-2019-08-12-009 - Arrêté n°19-142 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare", mise à jour du mois de juillet 2019 (3 pages) Page 44

76-2019-08-12-010 - Arrêté n°19-143 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "sauvetage aquatique", mise à jour du mois de juillet 2019 (6 pages) Page 48

76-2019-08-12-006 - Arrêté n°19-144 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "prévention", mise à jour du mois de juillet 2019 (2 pages) Page 55

76-2019-08-12-003 - Arrêté n°19-145 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la chaîne de commandement, mise à jour du mois de juillet 2019 (9 pages) Page 58

Sous-préfecture de Dieppe

76-2019-07-30-010 - Arrêté autorisant la 34ème course de côte d'Arques la Bataille le 8 septembre 2019 (10 pages)

Page 68

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2019-08-16-001

Délégation de signature de Mme Dominique PERRIER,
Directrice de la Politique Territoriale et des Coopérations

*Délégation de signature de Mme Dominique PERRIER, Directrice de la Politique Territoriale et
des Coopérations*

DECISION N° 2019-116
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 mars 2018 portant nomination de Madame Véronique DESJARDINS en qualité de Directrice Générale du CHU de Rouen ;

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Dominique PERRIER, Directrice Adjointe de la Direction de la Politique Territoriale et des Coopérations (DPTC) , pour signer en lieu et place de Madame la Directrice Générale du CHU de Rouen :

- Tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget ;
- Tous les actes liés à la fonction de gestion et de nomination des personnels, à l'exclusion du recrutement des agents titulaires et contractuels occupant des postes correspondant à ces catégories d'emplois : cadres de direction, ingénieurs généraux ;
- Tous les actes et décisions relatifs aux marchés publics et accords-cadres de fournitures, travaux et services, aux délégations de service public, et aux conventions de partenariat ;
- Tous les actes liés à la gestion des affaires de l'établissement, et qui relèvent de la compétence réglementaire du directeur, et à l'exclusion :
 - Des contrats internes d'objectifs et de moyens passés avec les pôles d'activités médicales et médico-techniques, et de leurs avenants ;
 - Du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens passé avec L'Agence Régionale de Santé, et de ses avenants ;
 - Des ordres de mission à l'étranger.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique DESJARDINS, Directrice Générale et de Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général Adjoint, Madame Dominique PERRIER est habilitée, au nom de la Directrice Générale du CHU de Rouen, à signer tous les documents engageant l'établissement et dont la signature ne peut être différée.

Article 3

Madame Dominique PERRIER reçoit délégation de signature au nom de la Directrice Générale, pour tous les actes de gestion courante se rapportant à sa Direction fonctionnelle au CHU de Rouen dans la limite de ses attributions, concernant les actes, décisions, contrats et documents relevant des domaines suivants :

- Tous les courriers, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de la DPTC ;
- Tous les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels administratifs placés sous son autorité ;
- Les actes de gestion courante de sa direction dans la limite des crédits et des dépenses inscrits à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de la Direction, et signature des pièces justificatives attestant du service fait.

Article 4

Sont exclus de la présente délégation :

- Les recrutements des personnels stagiaires et titulaires qui relèvent d'une concertation avec le Directeur des Ressources Humaines ou avec la Direction Générale pour les personnels figurant sur l'organigramme de Direction ;
- Les assignations de personnel en cas de grève ;
- Les décisions d'ordre disciplinaire ;
- la signature de marchés publics ;
- la signature de délégations de service public.

Article 5

Madame Dominique PERRIER rend compte de l'exécution de cette délégation à la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Article 6

La Directrice Générale du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

Article 7

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

Article 8

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen. Elle sera transmise au Conseil de Surveillance et au Comptable public du CHU de Rouen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet notamment la décision de délégation de signature n°2018-158.

Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Rouen, le 16/8/2019.

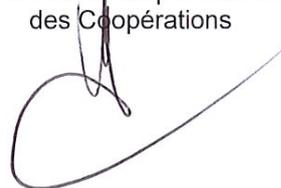
Le Délégant

Véronique DESJARDINS
Directrice Générale



Le Délégataire

Dominique PERRIER
Directrice de la Politique Territoriale et
des Coopérations



Copie :

Madame D. PERRIER

Madame V. DESJARDINS, Directrice Générale

Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général adjoint

Madame le Comptable Public de l'Etablissement

Registre de la Direction Générale

Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM

76-2019-08-19-001

Arrêté portant ouverture d'un recrutement, par la voie contractuelle, de travailleurs handicapés dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre mer en région Normandie - session 2019



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Section Recrutement

Affaire suivie par Mme Charlotte FONTAINE

Tél. 02 32 76 54 34

Mél. charlotte.fontaine@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté portant ouverture d'un recrutement, par la voie contractuelle, de travailleurs handicapés dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer en région Normandie - Session 2019

La préfet de la région de Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État,

Vu la loi 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret 95-979 du 25 août 1995,

Vu le décret 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du Président de la République du 3 décembre 2015 nommant Monsieur Yvan CORDIER secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, en qualité de préfet de la région Normandie et préfet du département de Seine-Maritime,

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-76 du 23 avril 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 - Est autorisé, au titre de l'année 2019, le recrutement, par la voie contractuelle, de travailleurs handicapés dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la région Normandie

Article 2 - Deux postes sont ouverts au recrutement :

- un poste en périmètre gendarmerie au sein du Groupement de Gendarmerie Départementale du Calvados, à Caen
- un poste en périmètre police à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Seine-Maritime, à Rouen

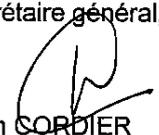
Article 3 - La date limite de dépôt des candidatures, **par voie postale uniquement**, est fixée au **Vendredi 20 septembre 2019**, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 - La procédure et les modalités de ce recrutement font l'objet de l'avis joint au présent arrêté.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime.

Fait à ROUEN, **19 AOUT 2019**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Yvan CORDIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-005

Arrêté n°19-136 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "interventions à bord des navires", mise à jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° **19-136** du **12 AOUT 2019**
fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « interventions à bord des navires », mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et des bateaux,
- la circulaire n°IOCE111049C du 08 avril 2011 et les scénarios pédagogiques associés de mai 2003,
- l'arrêté préfectoral n°19-10 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à exercer la spécialité interventions à bord des navires au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

- Article 1 :** Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à exercer la spécialité interventions à bord des navires et des bateaux.
- Article 2 :** L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.
- Article 2 :** L'arrêté préfectoral n°19-10 du 19 février 2019 est abrogé.
- Article 4 :** Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement, les Chefs de centre et le Conseiller technique départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Benoît LEMAIRE
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabine.

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex - 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET DES BATEAUX ET EXPLORATION LONGUE DUREE

CHEF DE GROUPE- IBNB 3 / COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL IBNB / ELD					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	DIRECTION	760133	Commandant	PERROT SYLVERE	OUI

CHEF DE GROUPE IBNB 3 / COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	DIRECTION	481011	Capitaine	HELLO VINCENT	
2	GROUPEMENT SUD	991015	Capitaine	PAYSANT MATHIEU	OUI

CHEF DE GROUPE - IBNB 3					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	GROUPEMENT OUEST	384215	Capitaine	HURE JULIEN	
2	DIRECTION	200361	Capitaine	MARGRIT CHRISTOPHE	
3	GROUPEMENT OUEST	300305	Commandant	OMONT FRANCK	
4	DIRECTION	200366	Commandant	RENAULT PHILIPPE	

CHEF DE GROUPE - FDN 3					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	DIRECTION	200348	Commandant	MAHE ERWAN	

CHEF D'UNITE - IBNB 2					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	GROUPEMENT SUD	384004	Adjudant	CHEVALIER JOHN	OUI
2	DIRECTION	993563	Lieutenant 1° classe	CHUPEAU MARINE	
3	GROUPEMENT SUD	801878	Adjudant	FINTRINI JEAN CHARLES	
4	GROUPEMENT SUD	802664	Adjudant-chef	MARCOT SEBASTIEN	
5	GROUPEMENT OUEST	200245	Lieutenant 1° classe	SOUDAIS STEPHANE	
6	GROUPEMENT OUEST	711126	Lieutenant 1° classe	URBAIN MICKAEL	

CHEF D'UNITE - FDN 2					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	GROUPEMENT SUD	101005	Adjudant	AUBRY BRUNO	
2	GROUPEMENT OUEST	300007	Adjudant-chef	AUGER ANTOINE	
3	GROUPEMENT SUD	802320	Adjudant	BOCLET BERTRAND	OUI
4	GROUPEMENT OUEST	760187	Sergent-chef	BRION LAURENT	
5	DIRECTION	300286	Capitaine	CADINOT STEPHANE	
6	GROUPEMENT OUEST	300041	Adjudant-chef	CARLO ANTOINE	
7	GROUPEMENT SUD	200305	Adjudant-chef	CLAPISSON FABIEN	

**INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET DES BATEAUX
ET EXPLORATION LONGUE DUREE**

CHEF D'UNITE - FDN 2					ELD
	Groupe ment	Matricule	Grade	Agent	
8	GROUPEMENT SUD	200342	Adjudant-chef	DROUET MICHAEL	
9	GROUPEMENT OUEST	760309	Sergent-chef	ERMENEUX JEAN FRANCOIS	<i>OUI</i>
10	GROUPEMENT SUD	200315	Adjudant-chef	GLASSET PHILIPPE	
11	GROUPEMENT OUEST	800299	Adjudant	HAMADACHE ALEXANDRE	<i>OUI</i>
12	GROUPEMENT SUD	200312	Adjudant-chef	HORNEZ STEPHANE	<i>OUI</i>
13	GROUPEMENT OUEST	802324	Adjudant	HOUSSAYE FREDERIC	<i>OUI</i>
14	GROUPEMENT OUEST	801481	Adjudant	JOIGNANT ANTHONY	
15	GROUPEMENT SUD	800246	Adjudant-chef	LEBON VINCENT	
16	GROUPEMENT OUEST	760182	Sergent-chef	LEBOUCHER BENOIT	<i>OUI</i>
17	GROUPEMENT OUEST	300272	Adjudant-chef	LEFEBVRE HERVE	<i>OUI</i>
18	GROUPEMENT SUD	801883	Sergent-chef	LEMONNIER GUILLAUME	
19	GROUPEMENT SUD	800288	Adjudant-chef	LESUEUR LAURENT	
20	GROUPEMENT OUEST	300160	Adjudant-chef	LHEUREUX LAURENT	
21	GROUPEMENT SUD	200344	Adjudant-chef	LUCOT LAURENT	<i>OUI</i>
22	GROUPEMENT OUEST	300285	Adjudant-chef	MACHARD PHILIPPE	
23	DIRECTION	300284	Adjudant-chef	MAGLOIRE LA GREVE YANNICK	
24	GROUPEMENT SUD	991063	Lieutenant 1° classe	MERCIER JONATHAN	
25	GROUPEMENT OUEST	300179	Adjudant-chef	MICHAUD FLORENT	
26	GROUPEMENT OUEST	300182	Adjudant-chef	MONTESSUY XAVIER	
27	GROUPEMENT SUD	801889	Adjudant	MOUFADDAL YACINE	<i>OUI</i>
28	GROUPEMENT SUD	200177	Adjudant-chef	PERREAU JEAN LOUIS	
29	DIRECTION	760134	Commandant	PHILIP RONAN	
30	GROUPEMENT SUD	200318	Adjudant-chef	PICARD JEROME	
31	GROUPEMENT SUD	200244	Adjudant-chef	POUVREAU FREDERIC	
32	GROUPEMENT OUEST	802798	Lieutenant 1° classe	PRIGENT SEBASTIEN	
33	GROUPEMENT OUEST	300216	Adjudant-chef	REJASSE MARTIAL	
34	GROUPEMENT OUEST	300288	Adjudant	RIOLLET VINCENT	
35	GROUPEMENT SUD	801888	Adjudant	ROYER GILLES	
36	GROUPEMENT SUD	800373	Adjudant-chef	SAILLY JOHAN	
37	GROUPEMENT OUEST	300234	Adjudant-chef	SIMON PASCAL	
38	GROUPEMENT OUEST	300249	Adjudant	TUNCQ NICOLAS	
39	GROUPEMENT EST	400039	Adjudant-chef	VIOGNE ARNAUD	

INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET DES BATEAUX ET EXPLORATION LONGUE DUREE

EQUIPIER - IBNB 1					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	GROUPEMENT OUEST	990725	Caporal-chef	BAFFREY THOMAS	
2	GROUPEMENT SUD	800497	Adjudant	BANGOURA DAVID	
3	GROUPEMENT SUD	802326	Caporal	COLLINET DAMIEN	
4	GROUPEMENT OUEST	758017	Sergent-chef	DELALANDRE NICOLAS	
5	DIRECTION	993572	Lieutenant 1° classe	FANEL AURELIEN	
6	GROUPEMENT OUEST	994045	Caporal	LHOSTIS MICKAEL	
7	GROUPEMENT SUD	991496	Caporal	MAREST CLEMENT	OUI
8	GROUPEMENT SUD	994333	Caporal	MARTY MAXIME	
9	GROUPEMENT SUD	993873	Caporal	RIO NICOLAS	
10	GROUPEMENT OUEST	200287	Adjudant-chef	TRANCHARD CHRISTOPHE	
11	GROUPEMENT SUD	200285	Sergent-chef	VANBESIEN FRANCOIS	

EQUIPIER - FDN 1					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
1	GROUPEMENT SUD	992799	Sergent	ABARNOU STEPHEN	OUI
2	GROUPEMENT SUD	990726	Sergent-chef	AICARDO JONATHAN	
3	GROUPEMENT OUEST	991035	Caporal-chef	BARBIER EDOUARD	OUI
4	GROUPEMENT SUD	993856	Caporal	BERGOT LOIC	OUI
5	GROUPEMENT SUD	991912	Caporal	BERTHE BENOIT	
6	GROUPEMENT SUD	990162	Caporal-chef	BERTIN GUILLAUME	
7	GROUPEMENT SUD	384101	Sergent	BERTRAND EDDIE	OUI
8	GROUPEMENT SUD	991427	Caporal	BIRRA EMMANUEL	
9	GROUPEMENT OUEST	993041	Caporal	BIZEUL CHARLY	OUI
10	GROUPEMENT OUEST	993042	Caporal	BLIN SOPHIE	OUI
11	GROUPEMENT SUD	991452	Caporal	BOUCHER SEBASTIEN	OUI
12	GROUPEMENT SUD	991083	Sergent	CHAUMIER FABIEN	OUI
13	GROUPEMENT SUD	991420	Caporal	CHOLEAU ANTOINE	OUI
14	GROUPEMENT OUEST	991058	Sergent	DEBOUVER THOMAS	
15	GROUPEMENT SUD	990159	Caporal	DESNE KEVIN	
16	GROUPEMENT OUEST	992188	Caporal	DONNART KEVIN	OUI
17	GROUPEMENT SUD	991776	Caporal	DOTHAL MATHIEU	OUI
18	GROUPEMENT SUD	990156	Caporal	DOUBLET JEAN	
19	GROUPEMENT SUD	801603	Caporal	DUGAUTHIER CYRIL	
20	GROUPEMENT OUEST	991774	Caporal	DUPRE SYLVAIN	
21	GROUPEMENT OUEST	476063	Sergent-chef	EL OUARDI MOHAMED	
22	GROUPEMENT OUEST	992193	Sergent	FICHE MAXIME	
23	GROUPEMENT SUD	802504	Caporal	FIDELIN FLORENT	OUI
24	GROUPEMENT OUEST	994223	Caporal	FLIN GUILLAUME	

**INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET DES BATEAUX
ET EXPLORATION LONGUE DUREE**

EQUIPIER - FDN 1					ELD
	Groupement	Matricule	Grade	Agent	
25	GROUPEMENT OUEST	990167	Caporal	GASSE SEBASTIEN	
26	GROUPEMENT SUD	991630	Caporal	GILLARD CLEMENT	OUI
27	GROUPEMENT SUD	802345	Caporal	GOMEZ LUDOVIC	OUI
28	GROUPEMENT OUEST	994037	Caporal	GORRIAS THOMAS	OUI
29	GROUPEMENT SUD	990158	Caporal-chef	GRENIER BRUNO	
30	GROUPEMENT SUD	990795	Caporal	GRISEL JULIEN	
31	GROUPEMENT OUEST	991617	Caporal	GUILLEMOT JUDICAE	OUI
32	GROUPEMENT OUEST	991745	Caporal	HAREL FLORIAN	
33	GROUPEMENT OUEST	992191	Sergent	HERVIOU FRANCOIS	OUI
34	GROUPEMENT OUEST	992190	Caporal	HUREL ANTOINE	
35	GROUPEMENT SUD	993310	Caporal	JACQUOT PATRICK	
36	GROUPEMENT OUEST	991746	Caporal	JOUANNE FRANCOIS	
37	GROUPEMENT SUD	990169	Caporal	LE CLOITRE ARNAUD	OUI
38	GROUPEMENT SUD	801725	Sergent-chef	LECLERC MICHAEL	
39	GROUPEMENT OUEST	993036	Caporal	LEROYER ALEXIS	OUI
40	GROUPEMENT SUD	992435	Caporal	LESEILLE ARNAUD	
41	GROUPEMENT SUD	802622	Sergent	LEUILLIER MATHIEU	
42	GROUPEMENT SUD	222027	Sergent	LHOMME GREGORY	OUI
43	GROUPEMENT SUD	990382	Sergent-chef	MAILLET SYLVAIN	
44	GROUPEMENT SUD	802403	Caporal	MAOUI SAMIR	
45	GROUPEMENT SUD	991767	Caporal	MINEAU STEVEN	OUI
46	GROUPEMENT SUD	802467	Sergent-chef	MOLON YOANN	
47	GROUPEMENT OUEST	993857	Caporal	NASSIBOU ELLIE	
48	GROUPEMENT SUD	990155	Sergent	ODOUARD STEVEN	
49	GROUPEMENT SUD	991415	Caporal	ORANGE ALLAN	OUI
50	GROUPEMENT OUEST	801846	Sergent-chef	RIAND ARNAUD	
51	GROUPEMENT OUEST	992183	Caporal	RIBON ADRIEN	
52	GROUPEMENT SUD	801845	Sergent-chef	RICHAUX LUDOVIC	
53	GROUPEMENT OUEST	993052	Caporal	ROUBERTOU ROBIN	OUI
54	GROUPEMENT OUEST	760556	Caporal	SCREVE MATHIEU	OUI
55	GROUPEMENT SUD	802270	Capitaine	STER BENOIT	
56	GROUPEMENT SUD	200258	Adjudant-chef	TAFFOREAU JEAN CHRISTIAN	
57	GROUPEMENT SUD	990176	Caporal	TARDIF FLORIAN	OUI
58	GROUPEMENT OUEST	992185	Caporal	TETEREL YANNICK	
59	GROUPEMENT SUD	200300	Sergent-chef	VUYLSTEKE KARL	

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-004

Arrêté n°19-137 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux", mise à jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° ~~19-137~~ du **12 AOUT 2019**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux », mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au « groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux »,
- l'arrêté préfectoral n°19-08 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux opérations de reconnaissance et de sauvetage en milieu périlleux au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à participer aux opérations de reconnaissance et de sauvetage en milieu périlleux.

Article 2 : L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°19-08 du 19 février 2019 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement et les Chefs de centre sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Benoît LEMAIRE
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex – 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

GROUPE DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION EN MILIEU PERILLEUX

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	300239	Lieutenant 2° classe	AMELINE FREDERIC

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ADJOINT

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT EST	217015	Adjudant	GRANDSIRE JEREMIE
2	GROUPEMENT SUD	802057	Adjudant-chef	PATON NICOLAS

CHEF D'UNITE - IMP 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	801719	Adjudant	CAVELIER BENOIT
2	GROUPEMENT OUEST	802327	Adjudant	DEMEILLERS ANTHONY
3	GROUPEMENT EST	992431	Caporal-chef	DENIS MATTHIEU
4	GROUPEMENT SUD	200265	Adjudant-chef	DUCHESNE PETAUT JEROME
5	GROUPEMENT OUEST	990167	Caporal	GASSE SEBASTIEN
6	GROUPEMENT EST	802656	Sergent	GIBASSIER MATHIEU
7	GROUPEMENT SUD	802242	Adjudant	GIFFARD JULIEN
8	GROUPEMENT SUD	100055	Sergent-chef	LECOQ YANN
9	GROUPEMENT EST	400015	Adjudant-chef	LEGRAS JACQUES
10	GROUPEMENT OUEST	802329	Adjudant	LENOIR STEPHANE
11	GROUPEMENT SUD	034019	Caporal	LESUEUR CHRISTOPHE
12	GROUPEMENT OUEST	100056	Adjudant	MONET ARNAUD
13	GROUPEMENT SUD	801886	Adjudant	MOUCHEL THOMAS
14	GROUPEMENT SUD	801525	Adjudant-chef	POUSSET SEBASTIEN
15	GROUPEMENT EST	800135	Adjudant-chef	SELLIER NICOLAS
16	GROUPEMENT SUD	802140	Adjudant	TASSERIE VINCENT

SAUVETEUR - IMP 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	802648	Sergent	ASTIC MEHDI
2	GROUPEMENT EST	760352	Caporal	BACHELET EMILIE
3	GROUPEMENT OUEST	991035	Caporal-chef	BARBIER EDOUARD
4	GROUPEMENT OUEST	392026	Sergent-chef	BLOQUEL THOMAS
5	GROUPEMENT OUEST	801717	Sergent-chef	BOULET THOMAS
6	GROUPEMENT SUD	992800	Caporal	BRONNEC HUGO
7	GROUPEMENT SUD	760371	Caporal	BUQUET CLEMENT
8	GROUPEMENT SUD	760234	Sergent-chef	CANN ARNAUD

**GROUPE DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION
EN MILIEU PERILLEUX**

SAUVETEUR - IMP 2				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
9	GROUPEMENT SUD	760422	Sergent	CATE JULIEN
10	GROUPEMENT SUD	802583	Sergent	CAVELIER MARC
11	GROUPEMENT EST	990836	Caporal	CHARTIER MAXIME
12	GROUPEMENT EST	760176	Adjudant	CREVIER LUDOVIC
13	GROUPEMENT OUEST	801705	Adjudant	DELAPORTE JEROME
14	GROUPEMENT SUD	802650	Caporal-chef	DESPRES LUDIVINE
15	GROUPEMENT OUEST	760519	Sergent	DUCREUX ROMAIN
16	GROUPEMENT OUEST	991774	Caporal	DUPRE SYLVAIN
17	GROUPEMENT SUD	681023	Caporal	DUVAL CEDRIC
18	GROUPEMENT SUD	802049	Sergent-chef	DUVAL HELENE
19	GROUPEMENT OUEST	990379	Sergent-chef	FRADET NICOLAS
20	GROUPEMENT EST	991503	Caporal	GASCOIN ELOISE
21	GROUPEMENT OUEST	802794	Caporal-chef	GREGOIRE CHRISTOPHE
22	GROUPEMENT OUEST	991617	Caporal	GUILLEMOT JUDICAEI
23	GROUPEMENT SUD	992778	Sergent	HUBERT SABRINA
24	GROUPEMENT OUEST	991746	Caporal	JOUANNE FRANCOIS
25	GROUPEMENT OUEST	991081	Caporal-chef	LE DREZEN LOIC
26	GROUPEMENT OUEST	991433	Caporal	LEAL ANAIS
27	GROUPEMENT OUEST	711123	Sergent	LECOMTE DAMIEN
28	GROUPEMENT SUD	760498	Sergent	LEFRANCOIS JEAN MICHEL
29	GROUPEMENT EST	801724	Adjudant-chef	LEVILLAIN FREDERIC
30	GROUPEMENT SUD	990406	Caporal	LOT CYRILLE
31	GROUPEMENT EST	802661	Sergent	MADELAIN FLORENT
32	GROUPEMENT SUD	760439	Sergent	MARTINE CEDRIC
33	GROUPEMENT OUEST	801726	Adjudant	PECQUERI DAVID
34	GROUPEMENT SUD	800593	Sergent-chef	REBISCHUNG CYRILLE
35	GROUPEMENT OUEST	991009	Sergent	RENOUF ETIENNE
36	GROUPEMENT OUEST	801890	Sergent-chef	RINNA VINCENT
37	GROUPEMENT OUEST	990735	Caporal	SICART ALEXANDRE
38	GROUPEMENT EST	993056	Caporal	TOUMIRE LOGAN
39	GROUPEMENT SUD	991091	Sergent	VAXELAIRE ALARIC

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-012

Arrêté n°19-138 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
départementale de "l'unité sauveteurs spécialisés
hélicoptés", mise à jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° 19-138 du **12 AOUT 2019**
fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de « l'unité sauveteurs spécialisés
hélicoptés », mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- L'instruction ministérielle NOR INTE 1711141J du 6 avril 2017 relative à l'armement des bases d'hélicoptères de la sécurité civile par les équipes spécialisées ;
- L'instruction ministérielle NOR INTE 1705834J 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité ;
- Le schéma zonal d'armement des bases hélicoptères de la sécurité civile du 22 juin 2018, relatif au fonctionnement des unités de sauveteurs spécialisés hélicoptés ;
- l'arrêté préfectoral n°19-13 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux opérations de sauvetage hélicopté au titre de l'année 2019.

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à participer aux à l'armement des hélicoptères de la sécurité civile.

Article 2 : L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.

UNITE DE SAUVETEURS SPECIALISES HELIPORTES (USSH)

REFERENT DEPARTEMENTAL USSH

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	300286	Capitaine	CADINOT STEPHANE

REFERENT ADJOINT - SAUVETEUR SPECIALISE HELIPORTE (SSH)

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	300285	Adjudant-chef	MACHARD PHILIPPE

REFERENT ADJOINT - SAUVETEUR HELIPORTE (SH)

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	300239	Lieutenant 2° classe	AMELINE FREDERIC

SAUVETEUR SPECIALISE HELIPORTE (SSH)

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	300007	Adjudant-chef	AUGER ANTOINE
2	GROUPEMENT OUEST	994034	Caporal	DESPLANQUES FREDERIC
3	GROUPEMENT OUEST	992193	Sergent	FICHE MAXIME
4	GROUPEMENT OUEST	760178	Sergent-chef	FONTAINE AURELIEN
5	GROUPEMENT OUEST	800299	Adjudant	HAMADACHE ALEXANDRE
6	GROUPEMENT OUEST	991745	Caporal	HAREL FLORIAN
7	GROUPEMENT OUEST	992191	Sergent	HERVIOU FRANCOIS
8	GROUPEMENT OUEST	994042	Caporal	LAZARO CHRISTOPHE
9	GROUPEMENT OUEST	300272	Adjudant-chef	LEFEBVRE HERVE
10	GROUPEMENT OUEST	100070	Sergent-chef	LENOUVEL LOIC
11	GROUPEMENT OUEST	300160	Adjudant-chef	LHEUREUX LAURENT
12	GROUPEMENT OUEST	760556	Caporal	SCREVE MATHIEU
13	GROUPEMENT OUEST	801718	Sergent-chef	SERGENT YOHANN
14	GROUPEMENT OUEST	300234	Adjudant-chef	SIMON PASCAL
15	GROUPEMENT OUEST	992185	Caporal	TETEREL YANNICK
16	GROUPEMENT OUEST	200287	Adjudant-chef	TRANCHARD CHRISTOPHE

SAUVETEUR HELIPORTE (SH)

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	991035	Caporal-chef	BARBIER EDOUARD
2	GROUPEMENT OUEST	801717	Sergent-chef	BOULET THOMAS
3	GROUPEMENT OUEST	801705	Adjudant	DELAPORTE JEROME
4	GROUPEMENT OUEST	802327	Adjudant	DEMEILLERS ANTHONY
5	GROUPEMENT OUEST	760519	Sergent	DUCREUX ROMAIN
6	GROUPEMENT OUEST	991774	Caporal	DUPRE SYLVAIN
7	GROUPEMENT OUEST	990379	Sergent-chef	FRADET NICOLAS

UNITE DE SAUVETEURS SPECIALISES HELIPORTES (USSH)

SAUVETEUR HELIPORTE (SH)				
	Groupement	Matricole	Grade	Agent
8	GROUPEMENT OUEST	990167	Caporal	GASSE SEBASTIEN
9	GROUPEMENT OUEST	802794	Caporal-chef	GREGOIRE CHRISTOPHE
10	GROUPEMENT OUEST	991617	Caporal	GUILLEMOT JUDICAEEL
11	GROUPEMENT OUEST	991081	Caporal-chef	LE DREZEN LOIC
12	GROUPEMENT OUEST	991433	Caporal	LEAL ANAIS
13	GROUPEMENT OUEST	802329	Adjudant	LENOIR STEPHANE
14	GROUPEMENT OUEST	100056	Adjudant	MONET ARNAUD
15	GROUPEMENT OUEST	801726	Adjudant	PECQUERI DAVID
16	GROUPEMENT OUEST	801890	Sergent-chef	RINNA VINCENT
17	GROUPEMENT OUEST	990735	Caporal	SICART ALEXANDRE

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-007

Arrêté n°19-139 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
départementale de la spécialité "risques radiologiques",
mise à jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° 19-139 du 12 AOUT 2019
fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « risques radiologiques »,
mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux « risques radiologiques »,
- l'arrêté préfectoral n°19-15 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux opérations relatives aux risques radiologiques au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à participer aux opérations relatives aux risques radiologiques.

Article 2 : L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°19-15 du 19 février 2019 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement, les Chefs de centre et le Conseiller technique départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Benoît LEMAIRE
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex – 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

RISQUES RADIOLOGIQUES

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	992628	Commandant	MACHILLOT PIERRE

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ADJOINT

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	711042	Commandant	GONDE DIDIER

ADJOINT MENACE NRBC

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	800678	Cadre de santé 1ere classe	JAHIER STEPHANE

OFFICIER SSSM FORME A L'INTERVENTION EN MILIEU RADIOLOGIQUE

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT EST	992256	Infirmier hors classe	BREE FLORIAN
2	GROUPEMENT EST	802001	Médecin Commandant	DUJARDIN ARNAUD

CONSEILLER TECHNIQUE - RAD 4

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	384189	Commandant	CROS ALEXANDRE
2	GROUPEMENT SUD	993688	Capitaine	DUQUESNE STEPHANIE
3	DIRECTION	200348	Commandant	MAHE ERWAN
4	DIRECTION	760134	Commandant	PHILIP RONAN

CHEF DE CMIR - RAD 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	110000	Capitaine	ALLEAU ERIC
2	GROUPEMENT EST	991120	Capitaine	BALTENNECK MAXIME
3	GROUPEMENT EST	200323	Commandant	CAUMONT FABRICE
4	GROUPEMENT OUEST	142000	Commandant	CHAUVEL THOMY
5	DIRECTION	990968	Commandant	COLIBERT HERVE
6	GROUPEMENT OUEST	758012	Lieutenant hors classe	COLLEMANT FRANCOIS
7	GROUPEMENT OUEST	760586	Capitaine	DAVY THIERRY
8	DIRECTION	200311	Lieutenant 2° classe	DESCHAMPS THIERRY
9	DIRECTION	801993	Commandant	DIDOT ERIC
10	DIRECTION	400009	Lieutenant 1° classe	GOMEZ PATRICE
11	GROUPEMENT SUD	800724	Commandant	HAUGUEL RODOLPHE
12	DIRECTION	481011	Capitaine	HELLO VINCENT
13	DIRECTION	200247	Lieutenant 1° classe	HUET CHRISTOPHE
14	GROUPEMENT OUEST	384215	Capitaine	HURE JULIEN
15	GROUPEMENT EST	993211	Capitaine	JOLY CLEMENT
16	GROUPEMENT SUD	200336	Capitaine	LEBORGNE CEDRIC

RISQUES RADIOLOGIQUES

CHEF DE CMIR - RAD 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
17	DIRECTION	992446	Capitaine	LEFEVRE ANNE
18	DIRECTION	992350	Capitaine	LEFORT BLANDINE
19	GROUPEMENT SUD	384190	Capitaine	LEROUX ANTHONY
20	DIRECTION	991137	Capitaine	MARTIN CHRISTOPHE
21	GROUPEMENT SUD	200165	Lieutenant hors classe	NOEL REMY
22	GROUPEMENT EST	100067	Capitaine	PASSANI JEAN NOEL
23	GROUPEMENT SUD	991015	Capitaine	PAYSANT MATHIEU
24	DIRECTION	760144	Commandant	PELLOIN WILLIAM
25	GROUPEMENT SUD	990588	Commandant	PERDRIX SAMUEL
26	DIRECTION	760133	Commandant	PERROT SYLVERE
27	DIRECTION	200366	Commandant	RENAULT PHILIPPE
28	GROUPEMENT SUD	992847	Commandant	REYNE DAVID
29	GROUPEMENT SUD	801530	Capitaine	RICHARD SEBASTIEN
30	GROUPEMENT EST	801872	Commandant	SCHERZER FRANCOIS
31	GROUPEMENT SUD	802270	Capitaine	STER BENOIT
32	DIRECTION	800108	Commandant	TACONNET LUC
33	DIRECTION	990651	Commandant	TIRELLE ERIC

EQUIPE D'INTERVENTION - RAD 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	100074	Adjudant-chef	ANDRE MATHIEU
2	GROUPEMENT OUEST	802647	Lieutenant 1° classe	ANDRIEU QUENTIN
3	GROUPEMENT SUD	800692	Caporal	ANGOT GUILLAUME
4	GROUPEMENT SUD	991060	Caporal	AUZOU VINCENT
5	DIRECTION	802232	Adjudant	AVRIL VINCENT
6	GROUPEMENT EST	760352	Caporal	BACHELET EMILIE
7	GROUPEMENT SUD	100077	Adjudant-chef	BAILLY MATHIEU
8	GROUPEMENT SUD	993039	Caporal	BARON GUILLAUME
9	GROUPEMENT EST	993312	Caporal	BERGE JULIEN
10	GROUPEMENT EST	800683	Adjudant	BERTIN SAMUEL
11	GROUPEMENT SUD	990783	Caporal	BESACE XAVIER
12	GROUPEMENT EST	801720	Adjudant-chef	BISSON THIERRY
13	GROUPEMENT OUEST	802459	Sergent-chef	BOISHUS CYRIL
14	GROUPEMENT SUD	200240	Lieutenant 1° classe	BONTE WILLIAM
15	GROUPEMENT SUD	100069	Sergent-chef	BUTELET JULIEN
16	GROUPEMENT EST	994219	Caporal	DEKYNDT MARTIN
17	GROUPEMENT OUEST	801445	Adjudant-chef	DELAMARE DAMIEN
18	GROUPEMENT EST	400041	Adjudant-chef	DILOGENT FRANCK
19	GROUPEMENT EST	400038	Adjudant-chef	DOLE FABIEN
20	GROUPEMENT EST	800498	Sergent-chef	DRAULT OLIVIER

RISQUES RADIOLOGIQUES

EQUIPE D'INTERVENTION - RAD 2				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
21	GROUPEMENT SUD	800216	Adjudant-chef	DRAULT SABRINA
22	GROUPEMENT OUEST	991002	Caporal-chef	ETANCELIN PIERRE
23	GROUPEMENT SUD	990401	Sergent	FORFAIT MICKAEL
24	DIRECTION	200341	Adjudant-chef	GASCOIN BERTRAND
25	GROUPEMENT EST	802656	Sergent	GIBASSIER MATHIEU
26	GROUPEMENT EST	802053	Sergent-chef	GILLET PIERRE
27	GROUPEMENT SUD	800559	Adjudant-chef	GOFFART DAVID
28	GROUPEMENT EST	400011	Adjudant-chef	GOUTEUX PASCAL
29	GROUPEMENT EST	200264	Lieutenant 1 ^e classe	GRUMETZ LAURENT
30	GROUPEMENT EST	992436	Caporal	GUEGUEN OLIVIER
31	GROUPEMENT OUEST	300290	Adjudant-chef	GUEZOU MICKAEL
32	GROUPEMENT OUEST	993852	Caporal	GUILLEMOT PIERRE ADRIEN
33	GROUPEMENT SUD	100033	Adjudant-chef	HAUGUEL FREDERIC
34	DIRECTION	164040	Adjudant	HELLIER MAXIME
35	GROUPEMENT EST	200324	Adjudant-chef	HUE JOHNY
36	GROUPEMENT EST	802796	Caporal-chef	JAMET TONY
37	GROUPEMENT EST	800645	Sergent-chef	JAN RENAUD
38	GROUPEMENT SUD	200100	Capitaine	JAZE RAYNALD
39	GROUPEMENT OUEST	300238	Lieutenant 1 ^e classe	LAMBERT FRANCK
40	GROUPEMENT SUD	119	Adjudant	LAVENANT VICTORIEN
41	GROUPEMENT OUEST	801881	Sergent-chef	LE BON MARC
42	GROUPEMENT SUD	990798	Sergent	LE GOFF MATHIEU
43	GROUPEMENT SUD	800246	Adjudant-chef	LEBON VINCENT
44	GROUPEMENT EST	400015	Adjudant-chef	LEGRAS JACQUES
45	GROUPEMENT EST	801485	Sergent-chef	LENOIR JEAN BAPTISTE
46	DIRECTION	801427	Lieutenant hors classe	LEQUEN JULIEN
47	GROUPEMENT EST	800449	Adjudant	LEVALLOIS CHRISTOPHE
48	GROUPEMENT SUD	200327	Sergent-chef	LOISEL JEROME
49	GROUPEMENT OUEST	991001	Caporal	MARIE JEAN CHARLES
50	GROUPEMENT EST	990409	Caporal-chef	MARTIN VANESSA
51	DIRECTION	200345	Lieutenant hors classe	MENDY EMMANUEL
52	GROUPEMENT SUD	760183	Sergent-chef	METAIS BENOIT
53	GROUPEMENT EST	101000	Adjudant-chef	MICHEL CHRISTOPHE
54	GROUPEMENT EST	760186	Adjudant	MONCHICOURT PECQUEUX MARIE
55	GROUPEMENT SUD	991080	Sergent	MONTEIRO JOSE
56	GROUPEMENT EST	992785	Caporal	MORDKA SEBASTIEN
57	DIRECTION	802119	Adjudant	MOUCHARD JEREMY
58	GROUPEMENT OUEST	300275	Adjudant-chef	PETREMANN MATHIAS
59	GROUPEMENT SUD	802332	Adjudant	PHILIPPON THOMAS
60	GROUPEMENT EST	802292	Caporal	PIETRZAK ANTHONNY

RISQUES RADIOLOGIQUES

EQUIPE D'INTERVENTION - RAD 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
61	GROUPEMENT SUD	993331	Capitaine	PIQUOT JEAN PHILIPPE
62	GROUPEMENT SUD	800225	Adjudant-chef	POISSON MICHAEL
63	GROUPEMENT SUD	991775	Caporal	POURCHOT NICOLAS
64	GROUPEMENT SUD	992787	Sergent	PREVERT MAXIME
65	GROUPEMENT SUD	200260	Adjudant-chef	RICQUIER MICKAEL
66	GROUPEMENT EST	400034	Lieutenant 2° classe	ROCHETTE EMMANUEL
67	GROUPEMENT SUD	200266	Sergent-chef	ROUSSEL SEBASTIEN
68	GROUPEMENT OUEST	754024	Adjudant	ROUSSEL MARC
69	GROUPEMENT SUD	991042	Caporal	SAGEOT STEPHANE
70	GROUPEMENT EST	800135	Adjudant-chef	SELLIER NICOLAS
71	GROUPEMENT EST	992808	Caporal	SIMON CLEMENTINE
72	GROUPEMENT SUD	993329	Caporal	SYLVESTRE JEAN BAPTISTE
73	GROUPEMENT EST	101014	Adjudant-chef	TANNAI RICHARD
74	GROUPEMENT OUEST	802046	Sergent-chef	TIFAGNE MICKAEL
75	GROUPEMENT OUEST	992792	Caporal	TISSIER KEVIN
76	DIRECTION	802546	Caporal	TROADEC GEOFFREY
77	GROUPEMENT OUEST	711126	Lieutenant 1° classe	URBAIN MICKAEL
78	GROUPEMENT OUEST	802268	Caporal	URVOY GUENOLE
79	GROUPEMENT SUD	991019	Sergent	VALLEE JULIEN
80	GROUPEMENT SUD	148072	Caporal	VINCENT RENAUD
81	GROUPEMENT EST	400039	Adjudant-chef	VIOGNE ARNAUD
82	GROUPEMENT EST	400030	Lieutenant 1° classe	VIOGNE CHRISTOPHE
83	GROUPEMENT OUEST	801440	Adjudant-chef	WAREMBOURG CHRISTOPHE
84	GROUPEMENT EST	200238	Lieutenant 1° classe	WAWRZYNIAK MARC

EQUIPE DE RECONNAISSANCE - RAD 1

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	994030	Caporal	ANFRAY WILLIAM
2	GROUPEMENT SUD	800660	Caporal	BUREAUX OLIVIER
3	GROUPEMENT OUEST	760174	Sergent-chef	CADINOT AURELIEN
4	GROUPEMENT OUEST	991053	Caporal	CHAPELLE GREGORY
5	GROUPEMENT EST	993330	Capitaine	CREIGNOU FRANCOIS
6	GROUPEMENT SUD	992803	Caporal	DAGONAT GUILLAUME
7	GROUPEMENT SUD	271028	Sergent	DAVID CHRISTIAN
8	GROUPEMENT EST	801972	Caporal	DEHAIS CHARLES
9	GROUPEMENT OUEST	300264	Lieutenant 2° classe	DELAMARE CEDRIC
10	GROUPEMENT OUEST	991086	Caporal-chef	DENIS OLIVIER
11	GROUPEMENT EST	800513	Sergent-chef	DUBOIS AURELIEN
12	GROUPEMENT OUEST	801526	Adjudant	DURIEUX BENOIT
13	GROUPEMENT OUEST	760179	Sergent-chef	FONTAINE YOANN

RISQUES RADIOLOGIQUES

EQUIPE DE RECONNAISSANCE - RAD 1

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
14	GROUPEMENT OUEST	802243	Sergent-chef	GIRARD LAURENT
15	GROUPEMENT SUD	802343	Sapeur	GUERARD BENJAMIN
16	GROUPEMENT OUEST	993048	Caporal	HUTOIS NICOLAS
17	GROUPEMENT EST	801806	Caporal-chef	LEVASSEUR ARNAUD
18	GROUPEMENT SUD	993942	Caporal	LOMBARD MATTHIEU
19	GROUPEMENT SUD	100027	Lieutenant 2° classe	MARTIN JEAN JACQUES
20	GROUPEMENT SUD	802028	Sergent-chef	MAYEU NICOLAS
21	GROUPEMENT SUD	800624	Sergent-chef	POUCHET FABRICE
22	GROUPEMENT SUD	991078	Caporal-chef	QUENEHEN LOUIS
23	GROUPEMENT OUEST	802045	Sergent-chef	ROUSSIGNOL MICKAEL
24	GROUPEMENT OUEST	300243	Adjudant-chef	TESSIER FRANCK

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-008

Arrêté n°19-140 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
départementale de la spécialité "risques chimiques et
biologiques", mise à jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° **19-140** du **12 AOUT 2019**
fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « risques chimiques et biologiques », mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux « risques chimiques et biologiques »,
- l'arrêté préfectoral n°19-14 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux opérations relatives aux risques chimiques et biologiques au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

- Article 1 :** Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à participer aux opérations relatives aux risques chimiques et biologiques.
- Article 2 :** L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.
- Article 3 :** L'arrêté préfectoral n°19-14 du 19 février 2019 est abrogé.
- Article 4 :** Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement, les Chefs de centre et le Conseiller technique départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Benoît LEMAIRE

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex - 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	384189	Commandant	CROS ALEXANDRE

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ADJOINT

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	200348	Commandant	MAHE ERWAN

ADJOINT MENACE NRBC

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	800678	Cadre de santé 1ere classe	JAHIER STEPHANE

OFFICIER SSSM FORME A L'INTERVENTION EN MILIEU CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT EST	992256	Infirmier hors classe	BREE FLORIAN
2	DIRECTION	993462	Pharmacien de classe normale	CLERC EMILIE

CONSEILLER TECHNIQUE - RCH 4

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	200351	Lieutenant-colonel	BOYER JEAN MICHEL
2	DIRECTION	992628	Commandant	MACHILLOT PIERRE
3	DIRECTION	760133	Commandant	PERROT SYLVERE
4	DIRECTION	760134	Commandant	PHILIP RONAN
5	DIRECTION	990651	Commandant	TIRELLE ERIC

CHEF DE CMIC - RCH 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	110000	Capitaine	ALLEAU ERIC
2	GROUPEMENT EST	991120	Capitaine	BALTENNECK MAXIME
3	GROUPEMENT EST	200323	Commandant	CAUMONT FABRICE
4	GROUPEMENT OUEST	142000	Commandant	CHAUVEL THOMY
5	DIRECTION	993941	Commandant	CHISLARD CHRIS
6	DIRECTION	990968	Commandant	COLIBERT HERVE
7	GROUPEMENT OUEST	760586	Capitaine	DAVY THIERRY
8	DIRECTION	801993	Commandant	DIDOT ERIC
9	GROUPEMENT SUD	993688	Capitaine	DUQUESNE STEPHANIE
10	GROUPEMENT OUEST	711042	Commandant	GONDE DIDIER
11	GROUPEMENT SUD	800724	Commandant	HAUGUEL RODOLPHE
12	DIRECTION	481011	Capitaine	HELLO VINCENT
13	DIRECTION	200247	Lieutenant 1° classe	HUET CHRISTOPHE
14	GROUPEMENT OUEST	384215	Capitaine	HURE JULIEN
15	GROUPEMENT EST	993211	Capitaine	JOLY CLEMENT
16	DIRECTION	760565	Capitaine	KOPYLA EDDY
17	GROUPEMENT SUD	200336	Capitaine	LEBORGNE CEDRIC

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

CHEF DE CMIC - RCH 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
18	DIRECTION	992446	Capitaine	LEFEVRE ANNE
19	DIRECTION	992350	Capitaine	LEFORT BLANDINE
20	GROUPEMENT SUD	384190	Capitaine	LEROUX ANTHONY
21	DIRECTION	991137	Capitaine	MARTIN CHRISTOPHE
22	GROUPEMENT SUD	200165	Lieutenant hors classe	NOEL REMY
23	GROUPEMENT OUEST	300305	Commandant	OMONT FRANCK
24	GROUPEMENT EST	100067	Capitaine	PASSANI JEAN NOEL
25	GROUPEMENT SUD	991015	Capitaine	PAYSANT MATHIEU
26	DIRECTION	760144	Commandant	PELLOIN WILLIAM
27	GROUPEMENT SUD	990588	Commandant	PERDRIX SAMUEL
28	GROUPEMENT SUD	992847	Commandant	REYNE DAVID
29	GROUPEMENT SUD	801530	Capitaine	RICHARD SEBASTIEN
30	GROUPEMENT EST	801872	Commandant	SCHERZER FRANCOIS
31	GROUPEMENT SUD	802270	Capitaine	STER BENOIT
32	DIRECTION	800108	Commandant	TACONNET LUC
33	GROUPEMENT OUEST	711126	Lieutenant 1° classe	URBAIN MICKAEL

EQUIPE D'INTERVENTION - RCH 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	100074	Adjudant-chef	ANDRE MATHIEU
2	GROUPEMENT OUEST	802647	Lieutenant 1° classe	ANDRIEU QUENTIN
3	GROUPEMENT SUD	800692	Caporal	ANGOT GUILLAUME
4	GROUPEMENT SUD	991060	Caporal	AUZOU VINCENT
5	DIRECTION	802232	Adjudant	AVRIL VINCENT
6	GROUPEMENT SUD	100077	Adjudant-chef	BAILLY MATHIEU
7	GROUPEMENT SUD	993039	Caporal	BARON GUILLAUME
8	GROUPEMENT SUD	992821	Caporal	BATICLE MICHAEL
9	GROUPEMENT EST	993312	Caporal	BERGE JULIEN
10	GROUPEMENT SUD	990783	Caporal	BESACE XAVIER
11	GROUPEMENT EST	801720	Adjudant-chef	BISSON THIERRY
12	GROUPEMENT OUEST	802459	Sergent-chef	BOISHUS CYRIL
13	GROUPEMENT SUD	200240	Lieutenant 1° classe	BONTE WILLIAM
14	GROUPEMENT SUD	990395	Caporal-chef	BOULANGER NICOLAS
15	GROUPEMENT SUD	800660	Caporal	BUREAUX OLIVIER
16	GROUPEMENT SUD	100069	Sergent-chef	BUTELET JULIEN
17	GROUPEMENT OUEST	991053	Caporal	CHAPELLE GREGORY
18	GROUPEMENT SUD	200278	Adjudant-chef	CHRETIEN FRANCOIS
19	GROUPEMENT OUEST	758012	Lieutenant hors classe	COLLEMANT FRANCOIS
20	GROUPEMENT EST	993330	Capitaine	CREIGNOU FRANCOIS
21	GROUPEMENT SUD	992803	Caporal	DAGONAT GUILLAUME
22	GROUPEMENT SUD	200038	Lieutenant 1° classe	DECHAMPS OLIVIER
23	GROUPEMENT SUD	200039	Adjudant-chef	DELAFOSSÉ LAURENT

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

EQUIPE D'INTERVENTION - RCH 2				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
24	GROUPEMENT OUEST	300264	Lieutenant 2° classe	DELAMARE CEDRIC
25	GROUPEMENT OUEST	801445	Adjudant-chef	DELAMARE DAMIEN
26	GROUPEMENT OUEST	991086	Caporal-chef	DENIS OLIVIER
27	DIRECTION	200311	Lieutenant 2° classe	DESCHAMPS THIERRY
28	GROUPEMENT EST	400041	Adjudant-chef	DIOLOGENT FRANCK
29	GROUPEMENT EST	400038	Adjudant-chef	DOLE FABIEN
30	GROUPEMENT SUD	992365	Caporal	DOUILLET FABIEN
31	GROUPEMENT EST	800498	Sergent-chef	DRAULT OLIVIER
32	GROUPEMENT SUD	800216	Adjudant-chef	DRAULT SABRINA
33	GROUPEMENT SUD	802336	Sergent-chef	DURAND MICKAEL
34	GROUPEMENT SUD	200295	Adjudant-chef	DUVAL BENOIT
35	GROUPEMENT OUEST	991002	Caporal-chef	ETANCELIN PIERRE
36	GROUPEMENT OUEST	760179	Sergent-chef	FONTAINE YOANN
37	GROUPEMENT SUD	990401	Sergent	FORFAIT MICKAEL
38	GROUPEMENT SUD	992806	Caporal	FROTTIER ARNAUD
39	DIRECTION	200341	Adjudant-chef	GASCOIN BERTRAND
40	GROUPEMENT EST	802053	Sergent-chef	GILLET PIERRE
41	GROUPEMENT OUEST	802243	Sergent-chef	GIRARD LAURENT
42	GROUPEMENT SUD	801710	Adjudant	GLARAN EMMANUEL
43	GROUPEMENT SUD	800559	Adjudant-chef	GOFFART DAVID
44	DIRECTION	400009	Lieutenant 1° classe	GOMEZ PATRICE
45	GROUPEMENT EST	400011	Adjudant-chef	GOUTEUX PASCAL
46	GROUPEMENT EST	992436	Caporal	GUEGUEN OLIVIER
47	GROUPEMENT OUEST	300290	Adjudant-chef	GUEZOU MICKAEL
48	GROUPEMENT OUEST	993048	Caporal	HUTOIS NICOLAS
49	GROUPEMENT EST	802796	Caporal-chef	JAMET TONY
50	GROUPEMENT EST	800645	Sergent-chef	JAN RENAUD
51	GROUPEMENT SUD	200100	Capitaine	JAZE RAYNALD
52	GROUPEMENT OUEST	801881	Sergent-chef	LE BON MARC
53	GROUPEMENT SUD	990798	Sergent	LE GOFF MATHIEU
54	GROUPEMENT SUD	800246	Adjudant-chef	LEBON VINCENT
55	GROUPEMENT SUD	200128	Adjudant-chef	LEFRANCOIS DOMINIQUE
56	GROUPEMENT EST	400015	Adjudant-chef	LEGRAS JACQUES
57	GROUPEMENT EST	801485	Sergent-chef	LENOIR JEAN BAPTISTE
58	DIRECTION	801427	Lieutenant hors classe	LEQUEN JULIEN
59	GROUPEMENT EST	800449	Adjudant	LEVALLOIS CHRISTOPHE
60	GROUPEMENT SUD	200327	Sergent-chef	LOISEL JEROME
61	GROUPEMENT SUD	993942	Caporal	LOMBARD MATTHIEU
62	GROUPEMENT SUD	760579	Sergent-chef	MABIRE MICKAEL
63	GROUPEMENT OUEST	991001	Caporal	MARIE JEAN CHARLES
64	GROUPEMENT EST	990409	Caporal-chef	MARTIN VANESSA
65	DIRECTION	200345	Lieutenant hors classe	MENDY EMMANUEL

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

EQUIPE D'INTERVENTION - RCH 2				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
66	GROUPEMENT SUD	760183	Sergent-chef	METAIS BENOIT
67	GROUPEMENT SUD	801444	Adjudant-chef	MIAUX NICOLAS
68	GROUPEMENT EST	101000	Adjudant-chef	MICHEL CHRISTOPHE
69	GROUPEMENT EST	760186	Adjudant	MONCHICOURT PECQUEUX MARIE
70	GROUPEMENT SUD	991080	Sergent	MONTEIRO JOSE
71	GROUPEMENT EST	992785	Caporal	MORDKA SEBASTIEN
72	DIRECTION	802119	Adjudant	MOUCHARD JEREMY
73	GROUPEMENT OUEST	300275	Adjudant-chef	PETREMANN MATHIAS
74	GROUPEMENT EST	802785	Caporal	PETRY PATRICK
75	GROUPEMENT EST	802292	Caporal	PIETRZAK ANTHONNY
76	GROUPEMENT SUD	993331	Capitaine	PIQUOT JEAN PHILIPPE
77	GROUPEMENT SUD	800225	Adjudant-chef	POISSON MICHAEL
78	GROUPEMENT SUD	991775	Caporal	POURCHOT NICOLAS
79	GROUPEMENT OUEST	802798	Lieutenant 1° classe	PRIGENT SEBASTIEN
80	GROUPEMENT SUD	991078	Caporal-chef	QUENEHEN LOUIS
81	GROUPEMENT SUD	200260	Adjudant-chef	RICQUIER MICKAEL
82	GROUPEMENT EST	400034	Lieutenant 2° classe	ROCHETTE EMMANUEL
83	GROUPEMENT OUEST	754024	Adjudant	ROUSSEL MARC
84	GROUPEMENT SUD	200266	Sergent-chef	ROUSSEL SEBASTIEN
85	GROUPEMENT SUD	991042	Caporal	SAGEOT STEPHANE
86	GROUPEMENT SUD	800293	Adjudant-chef	SCELLES ETIENNE
87	GROUPEMENT EST	800135	Adjudant-chef	SELLIER NICOLAS
88	GROUPEMENT SUD	993329	Caporal	SYLVESTRE JEAN BAPTISTE
89	GROUPEMENT OUEST	300243	Adjudant-chef	TESSIER FRANCK
90	GROUPEMENT EST	990418	Caporal-chef	THUEUX SEBASTIEN
91	GROUPEMENT OUEST	992792	Caporal	TISSIER KEVIN
92	GROUPEMENT SUD	462038	Adjudant	TRANEL EMMANUEL
93	GROUPEMENT OUEST	802268	Caporal	URVOY GUENOLE
94	GROUPEMENT SUD	991019	Sergent	VALLEE JULIEN
95	GROUPEMENT SUD	148072	Caporal	VINCENT RENAUD
96	GROUPEMENT EST	400030	Lieutenant 1° classe	VIOGNE CHRISTOPHE
97	GROUPEMENT OUEST	801440	Adjudant-chef	WAREMBOURG CHRISTOPHE
98	GROUPEMENT EST	200238	Lieutenant 1° classe	WAWRZYNIAK MARC

EQUIPE DE RECONNAISSANCE - RCH 1				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	994030	Caporal	ANFRAY WILLIAM
2	GROUPEMENT SUD	991851	Caporal	ARGALSKI TAXIL EMMANUEL
3	GROUPEMENT EST	993298	Caporal	ASQUIN ROMAIN
4	GROUPEMENT EST	760352	Caporal	BACHELET EMILIE
5	GROUPEMENT SUD	993850	Caporal	BESSELES MARC ANTOINE
6	GROUPEMENT SUD	994033	Caporal	BRIMAUD JEREMY

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

EQUIPE DE RECONNAISSANCE - RCH 1

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
7	GROUPEMENT OUEST	760174	Sergent-chef	CADINOT AURELIEN
8	DIRECTION	300286	Capitaine	CADINOT STEPHANE
9	DIRECTION	993563	Lieutenant 1° classe	CHUPEAU MARINE
10	GROUPEMENT SUD	800276	Adjudant-chef	CLAPISSON PHILIPPE
11	GROUPEMENT OUEST	384353	Caporal-chef	CORONA FLORENT
12	GROUPEMENT SUD	271028	Sergent	DAVID CHRISTIAN
13	GROUPEMENT SUD	991414	Caporal	DELARUE FRANCOIS
14	GROUPEMENT EST	800513	Sergent-chef	DUBOIS AURELIEN
15	GROUPEMENT OUEST	801526	Adjudant	DURIEUX BENOIT
16	DIRECTION	993572	Lieutenant 1° classe	FANEL AURELIEN
17	GROUPEMENT OUEST	993137	Caporal	FAUCHARD MAXIME
18	GROUPEMENT SUD	991106	Caporal-chef	FIERS NICOLAS
19	GROUPEMENT SUD	802242	Adjudant	GIFFARD JULIEN
20	GROUPEMENT SUD	993142	Caporal	GILLES GURVAN
21	GROUPEMENT SUD	990610	Caporal	GIROT MEDHI
22	GROUPEMENT SUD	802343	Sapeur	GUERARD BENJAMIN
23	GROUPEMENT OUEST	993852	Caporal	GUILLEMOT PIERRE ADRIEN
24	GROUPEMENT SUD	990462	Caporal	HAUCHECORNE LUDOVIC
25	GROUPEMENT SUD	100033	Adjudant-chef	HAUGUEL FREDERIC
26	GROUPEMENT OUEST	993389	Caporal	JACQUEMETTAZ BENJAMIN
27	GROUPEMENT SUD	993772	Sergent-chef	JOLY FRANCK
28	GROUPEMENT SUD	640026	Sergent-chef	JOUENNE STEPHANE
29	DIRECTION	993881	Capitaine	LAMBERT MARTIN
30	DIRECTION	200269	Lieutenant 2° classe	LANGLOIS BRUNO
31	GROUPEMENT SUD	991807	Caporal	LAUNAY MAXIME
32	GROUPEMENT SUD	119	Adjudant	LAVENANT VICTORIEN
33	GROUPEMENT OUEST	993321	Caporal	LE GUILLERM DAMIEN
34	GROUPEMENT SUD	760578	Sergent-chef	LE MONNIER JEAN FRANCOIS
35	GROUPEMENT SUD	992299	Sapeur	LECOINTRE DYLAN
36	GROUPEMENT SUD	800286	Adjudant-chef	LEGRAND STEPHANE
37	GROUPEMENT SUD	993871	Caporal	LENGLET GRATIEN
38	GROUPEMENT SUD	100088	Adjudant-chef	LESEIGNEUR FABRICE
39	GROUPEMENT EST	801806	Caporal-chef	LEVASSEUR ARNAUD
40	GROUPEMENT OUEST	994056	Caporal	LUQUE SEBASTIEN
41	GROUPEMENT SUD	100027	Lieutenant 2° classe	MARTIN JEAN JACQUES
42	GROUPEMENT SUD	802028	Sergent-chef	MAYEU NICOLAS
43	GROUPEMENT SUD	801886	Adjudant	MOUCHEL THOMAS
44	GROUPEMENT SUD	800619	Sergent-chef	NABAIS ANTHONY
45	GROUPEMENT SUD	200168	Sergent-chef	ODIE FREDERIC
46	GROUPEMENT SUD	991437	Caporal	PERDRIER YOANN
47	GROUPEMENT EST	802292	Caporal	PIETRZAK ANTHONNY
48	GROUPEMENT SUD	800624	Sergent-chef	POUCHET FABRICE

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

EQUIPE DE RECONNAISSANCE - RCH 1				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
49	GROUPEMENT SUD	992787	Sergent	PREVERT MAXIME
50	GROUPEMENT OUEST	802798	Lieutenant 1 ^o classe	PRIGENT SEBASTIEN
51	GROUPEMENT SUD	800593	Sergent-chef	REBISCHUNG CYRILLE
52	GROUPEMENT OUEST	802045	Sergent-chef	ROUSSIGNOL MICKAEL
53	GROUPEMENT SUD	801892	Adjudant	SANTIN ALBERIC
54	GROUPEMENT EST	992808	Caporal	SIMON CLEMENTINE
55	GROUPEMENT OUEST	990417	Caporal-chef	SIMON FRANCOIS
56	GROUPEMENT OUEST	992790	Sergent	SIMON GUILLAUME
57	GROUPEMENT SUD	992434	Caporal	SOULHOL SEBASTIEN
58	GROUPEMENT OUEST	802046	Sergent-chef	TIFAGNE MICKAEL
59	GROUPEMENT OUEST	994051	Caporal	VIGREUX FLORIAN

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-011

Arrêté n°19-141 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
départementale de la spécialité "sauvetage déblaiement",
mise à jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° **19-141** du **12 AOUT 2019**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « sauvetage déblaiement »,
mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au « sauvetage déblaiement »,
- l'arrêté préfectoral n°19-09 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux opérations de sauvetage déblaiement au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à participer aux opérations de sauvetage déblaiement.

Article 2 : L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°19-09 du 19 février 2019 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement, les Chefs de centre et le Conseiller technique départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Benoît LEMAIRE

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex - 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

SAUVETAGE DEBLAIEMENT

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	760565	Capitaine	KOPYLA EDDY

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ADJOINT

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	802668	Capitaine	MILAN GILBERT

OFFICIER SSSM FORME A L'INTERVENTION EN SAUVETAGE DEBLAIEMENT

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	800678	Cadre de santé 1ere classe	JAHIER STEPHANE

CHEF DE SECTION - SDE 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	991063	Lieutenant 1° classe	MERCIER JONATHAN
2	GROUPEMENT EST	801872	Commandant	SCHERZER FRANCOIS

CHEF D'UNITE - SDE 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	800569	Adjudant-chef	BOUGON STEPHANE
2	DIRECTION	200339	Adjudant-chef	BOURDAIN STEPHANE
3	GROUPEMENT OUEST	800298	Sergent-chef	BUQUET VINCENT
4	GROUPEMENT SUD	200255	Lieutenant 1° classe	CAUMONT JEAN CHARLES
5	GROUPEMENT OUEST	200028	Lieutenant 1° classe	CIVES NICOLAS
6	GROUPEMENT SUD	100080	Sergent-chef	COWLEY GAETAN
7	GROUPEMENT OUEST	200275	Adjudant-chef	DELAUNAY PHILIPPE
8	GROUPEMENT SUD	800234	Adjudant-chef	DEVERGNES EMMANUEL
9	GROUPEMENT SUD	101015	Adjudant-chef	DOURVILLE THOMAS
10	GROUPEMENT SUD	200342	Adjudant-chef	DROUET MICHAEL
11	DIRECTION	993572	Lieutenant 1° classe	FANEL AURELIEN
12	GROUPEMENT OUEST	991748	Sergent-chef	GATINEAU GAETAN
13	GROUPEMENT SUD	200315	Adjudant-chef	GLASSET PHILIPPE
14	GROUPEMENT OUEST	719028	Sergent-chef	HAMEL NICOLAS
15	GROUPEMENT EST	200325	Adjudant-chef	HAUDELIN OLIVIER
16	GROUPEMENT OUEST	200256	Sergent-chef	HOUARD PATRICK
17	GROUPEMENT SUD	200336	Capitaine	LEBORGNE CEDRIC
18	GROUPEMENT SUD	100085	Adjudant	LOQUIN ARNAUD
19	GROUPEMENT SUD	200310	Adjudant-chef	LUCAS SEBASTIEN
20	GROUPEMENT SUD	200344	Adjudant-chef	LUCOT LAURENT
21	GROUPEMENT SUD	801887	Sergent-chef	MELLIER VINCENT

SAUVETAGE DEBLAIEMENT

CHEF D'UNITE - SDE 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
22	GROUPEMENT OUEST	259047	Adjudant-chef	MONVILLE ALAIN
23	GROUPEMENT SUD	200163	Lieutenant 2° classe	NABAIS JOACKIM
24	GROUPEMENT SUD	200318	Adjudant-chef	PICARD JEROME
25	GROUPEMENT SUD	101008	Adjudant-chef	PLANQUAIS CHRISTOPHE
26	GROUPEMENT SUD	800373	Adjudant-chef	SAILLY JOHAN
27	GROUPEMENT SUD	200258	Adjudant-chef	TAFFOREAU JEAN CHRISTIAN
28	GROUPEMENT EST	200238	Lieutenant 1° classe	WAWRZYNIAK MARC

SAUVETEUR DEBLAYEUR - SDE 1

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	990726	Sergent-chef	AICARDO JONATHAN
2	GROUPEMENT SUD	200004	Sergent-chef	ANDRE DOMINIQUE
3	GROUPEMENT EST	802371	Caporal-chef	BAZOGUE DAVID
4	GROUPEMENT OUEST	760173	Adjudant	BEAUFILS CHRISTOPHE
5	GROUPEMENT OUEST	384250	Caporal-chef	BENARD GUILLAUME
6	GROUPEMENT OUEST	991075	Caporal-chef	BOBEE JONATHAN
7	GROUPEMENT EST	802321	Sergent-chef	BOUCOURT BRUNO
8	GROUPEMENT SUD	992801	Caporal	BOUILLER ALEXIS
9	GROUPEMENT SUD	802026	Sergent-chef	BOULANT EMMANUEL
10	GROUPEMENT OUEST	711087	Sapeur 1° classe	CARRON BRICE
11	GROUPEMENT SUD	384004	Adjudant	CHEVALIER JOHN
12	GROUPEMENT OUEST	992015	Caporal-chef	CORNU VINCENT
13	GROUPEMENT OUEST	384353	Caporal-chef	CORONA FLORENT
14	GROUPEMENT EST	255022	Caporal	COUCQ OLIVIER
15	GROUPEMENT EST	801704	Adjudant-chef	DELACROIX ANTHONY
16	GROUPEMENT OUEST	991065	Caporal-chef	DELHAY YANNICK
17	GROUPEMENT SUD	991795	Caporal-chef	DIENIS ROMAIN
18	GROUPEMENT SUD	990156	Caporal	DOUBLET JEAN
19	GROUPEMENT SUD	384263	Sergent	DUBUC CYRIL
20	GROUPEMENT SUD	200265	Adjudant-chef	DUCHESNE PETAUT JEROME
21	GROUPEMENT OUEST	991429	Caporal	DURIEUX NICOLAS
22	GROUPEMENT SUD	990795	Caporal	GRISEL JULIEN
23	GROUPEMENT EST	990376	Sergent-chef	GUERIN XAVIER
24	GROUPEMENT SUD	802795	Caporal-chef	HAPDEY NICOLAS
25	GROUPEMENT SUD	200312	Adjudant-chef	HORNEZ STEPHANE
26	GROUPEMENT OUEST	990611	Sergent	HOUEL JULIEN
27	GROUPEMENT SUD	993310	Caporal	JACQUOT PATRICK

SAUVETAGE DEBLAIEMENT

SAUVETEUR DEBLAYEUR - SDE 1				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
28	GROUPEMENT OUEST	992866	Sapeur 1° classe	LAFFILAY FLORENT
29	GROUPEMENT SUD	800246	Adjudant-chef	LEBON VINCENT
30	GROUPEMENT SUD	801725	Sergent-chef	LECLERC MICHAEL
31	GROUPEMENT OUEST	800639	Sergent-chef	LEJEUNE ROMUALD
32	GROUPEMENT SUD	801883	Sergent-chef	LEMONNIER GUILLAUME
33	GROUPEMENT OUEST	801885	Adjudant	LEPILLER LUDOVIC
34	GROUPEMENT SUD	992435	Caporal	LESEILLE ARNAUD
35	GROUPEMENT SUD	800288	Adjudant-chef	LESUEUR LAURENT
36	GROUPEMENT OUEST	100086	Adjudant-chef	LHERONDELLE NICOLAS
37	GROUPEMENT EST	800742	Adjudant-chef	MACQUET ALEXANDRE
38	GROUPEMENT OUEST	990812	Caporal-chef	MAGNAN LUCILE
39	GROUPEMENT SUD	990382	Sergent-chef	MAILLET SYLVAIN
40	GROUPEMENT OUEST	991574	Caporal-chef	MANOURY FABRICE
41	GROUPEMENT SUD	802403	Caporal	MAOUI SAMIR
42	GROUPEMENT OUEST	991814	Caporal-chef	MARCHAND MATTHIEU
43	GROUPEMENT SUD	994333	Caporal	MARTY MAXIME
44	GROUPEMENT SUD	993878	Caporal	MASI OLIVIER
45	GROUPEMENT EST	216025	Adjudant-chef	MAUGER JEROME
46	DIRECTION	800495	Adjudant	NOBLET ERIC
47	GROUPEMENT EST	990894	Caporal-chef	NOURY BENJAMIN
48	GROUPEMENT SUD	991415	Caporal	ORANGE ALLAN
49	GROUPEMENT OUEST	255032	Sergent-chef	PREVOST NICOLAS
50	GROUPEMENT OUEST	992609	Caporal-chef	PRUVEL MICKAEL
51	GROUPEMENT SUD	991417	Caporal	QUESNEY DAVID
52	GROUPEMENT SUD	993873	Caporal	RIO NICOLAS
53	GROUPEMENT OUEST	992223	Caporal-chef	ROUSSEL MATHIEU
54	GROUPEMENT EST	760451	Caporal	SOUILLON MATTHIEU
55	GROUPEMENT EST	992112	Caporal-chef	VADECARD SEBASTIEN
56	GROUPEMENT SUD	200300	Sergent-chef	VUYLSTEKE KARL

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-009

Arrêté n°19-142 fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité "interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare", mise à jour du mois de juillet 2019

PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° 19-142 du 12 AOUT 2019

fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare », mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités, compétences des « interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare »,
- l'arrêté préfectoral n°19-15 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à participer aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare, pour des opérations dont la profondeur n'excède pas 30 mètres.

Article 2 : L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°19-15 du 19 février 2019 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement, les Chefs de centre sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Benoît LEMAIRE

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex – 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

SECOURS ET SECURITE EN MILIEU AQUATIQUE ET HYPERBARE

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	801427	Lieutenant hors classe	LEQUEN JULIEN

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ADJOINT - SAL 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
2	GROUPEMENT SUD	100044	Adjudant-chef	ROUALO GWENAEL

CHEF D'UNITE - SAL 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	800497	Adjudant	BANGOURA DAVID
2	GROUPEMENT SUD	800223	Adjudant	BONTE BERTRAND
3	GROUPEMENT EST	801020	Adjudant-chef	DUVAL ARNAUD
4	GROUPEMENT OUEST	992193	Sergent	FICHE MAXIME
5	GROUPEMENT OUEST	800299	Adjudant	HAMADACHE ALEXANDRE
6	GROUPEMENT EST	800645	Sergent-chef	JAN RENAUD
7	GROUPEMENT EST	802678	Sergent	LEFRANCOIS CLEMENT
8	GROUPEMENT EST	801485	Sergent-chef	LENOIR JEAN BAPTISTE
9	GROUPEMENT OUEST	300160	Adjudant-chef	LHEUREUX LAURENT
10	GROUPEMENT OUEST	300285	Adjudant-chef	MACHARD PHILIPPE
11	GROUPEMENT SUD	801889	Adjudant	MOUFADDAL YACINE
12	GROUPEMENT SUD	760334	Adjudant	ORANGE CEDRIC
13	GROUPEMENT EST	400034	Lieutenant 2° classe	ROCHETTE EMMANUEL
14	GROUPEMENT OUEST	760556	Caporal	SCREVE MATHIEU
15	GROUPEMENT OUEST	300234	Adjudant-chef	SIMON PASCAL
16	GROUPEMENT OUEST	200287	Adjudant-chef	TRANCHARD CHRISTOPHE
17	GROUPEMENT SUD	200285	Sergent-chef	VANBESIEN FRANCOIS

SCAPHANDRIER AUTONOME - SAL 1

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	300007	Adjudant-chef	AUGER ANTOINE
2	GROUPEMENT SUD	462009	Sergent-chef	BOUREL EMMANUEL
3	GROUPEMENT SUD	384349	Caporal	CHARPENTIER GAUTHIER
4	GROUPEMENT OUEST	993313	Caporal	DROU AURELIEN
5	GROUPEMENT SUD	802460	Sergent-chef	DUFAYET CHRISTOPHE
6	GROUPEMENT OUEST	760178	Sergent-chef	FONTAINE AURELIEN
7	GROUPEMENT OUEST	991745	Caporal	HAREL FLORIAN
8	GROUPEMENT OUEST	992191	Sergent	HERVIOU FRANCOIS
9	GROUPEMENT EST	802796	Caporal-chef	JAMET TONY
10	GROUPEMENT SUD	990169	Caporal	LE CLOITRE ARNAUD

SECOURS ET SECURITE EN MILIEU AQUATIQUE ET HYPERBARE

SCAPHANDRIER AUTONOME - SAL 1				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
11	GROUPEMENT OUEST	100070	Sergent-chef	LENOUVEL LOIC
12	GROUPEMENT SUD	802622	Sergent	LEUILLIER MATHIEU
13	GROUPEMENT SUD	057014	Caporal-chef	ORTIE WILFRIED
14	DIRECTION	991054	Lieutenant hors classe	PAILLETTE JULIEN
15	GROUPEMENT SUD	991777	Caporal	PESTRIMAUX LUDOVIC
16	GROUPEMENT SUD	200244	Adjudant-chef	POUVREAU FREDERIC
17	GROUPEMENT SUD	026024	Sergent-chef	RENOULT STEPHANE
18	GROUPEMENT SUD	801888	Adjudant	ROYER GILLES
19	GROUPEMENT OUEST	800372	Caporal	SERGENT MICKAEL
20	GROUPEMENT OUEST	801718	Sergent-chef	SERGENT YOHANN
21	GROUPEMENT OUEST	992185	Caporal	TETEREL YANNICK

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-010

Arrêté n°19-143 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
départementale de la spécialité "sauvetage aquatique",
mise à jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° **19-143** du **12 AOUT 2019**
fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « sauvetage aquatique »,
mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au « sauvetage aquatique »,
- l'arrêté préfectoral n°19-11 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux opérations de sauvetage aquatique au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à participer aux opérations de sauvetage aquatique.

Article 2 : L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°19-11 du 19 février 2019 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement, les Chefs de centre et le Conseiller technique départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet, **Benoît LEMAIRE**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex - 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

SAUVETAGE AQUATIQUE

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	300286	Capitaine	CADINOT STEPHANE

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ADJOINT

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	300285	Adjudant-chef	MACHARD PHILIPPE

CONSEILLER TECHNIQUE

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	200308	Lieutenant	CHEVALIER THIERRY
2	GROUPEMENT EST	802678	Sergent	LEFRANCOIS CLEMENT
3	GROUPEMENT OUEST	300270	Adjudant-chef	PAUMELLE XAVIER

CHEF DE BORD - SAV 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	800497	Adjudant	BANGOURA DAVID
2	GROUPEMENT OUEST	801727	Sergent-chef	BERTHAUT MATTHIEU
3	GROUPEMENT OUEST	991075	Caporal-chef	BOBEE JONATHAN
4	GROUPEMENT SUD	800223	Adjudant	BONTE BERTRAND
5	GROUPEMENT OUEST	991065	Caporal-chef	DELHAY YANNICK
6	GROUPEMENT OUEST	994034	Caporal	DESPLANQUES FREDERIC
7	GROUPEMENT EST	400040	Adjudant-chef	DIEVAL JEAN MARC
8	GROUPEMENT EST	801020	Adjudant-chef	DUVAL ARNAUD
9	GROUPEMENT OUEST	760060	Caporal-chef	FERTILLET PETER
10	GROUPEMENT OUEST	760178	Sergent-chef	FONTAINE AURELIEN
11	GROUPEMENT EST	711007	Adjudant-chef	FORTINI BRUNO
12	GROUPEMENT OUEST	800299	Adjudant	HAMADACHE ALEXANDRE
13	GROUPEMENT EST	400028	Adjudant-chef	HAMARD LAURENT
14	GROUPEMENT OUEST	991745	Caporal	HAREL FLORIAN
15	GROUPEMENT OUEST	254024	Adjudant-chef	HELIN ROMAIN
16	GROUPEMENT OUEST	801745	Sergent-chef	HODIERNE ARNAUD
17	GROUPEMENT EST	802796	Caporal-chef	JAMET TONY
18	GROUPEMENT EST	800645	Sergent-chef	JAN RENAUD
19	GROUPEMENT EST	711003	Caporal	LABOULAIS CHRISTOPHE
20	GROUPEMENT OUEST	300272	Adjudant-chef	LEFEBVRE HERVE
21	GROUPEMENT SUD	802622	Sergent	LEULLIER MATHIEU
22	GROUPEMENT OUEST	300160	Adjudant-chef	LHEUREUX LAURENT
23	GROUPEMENT SUD	760339	Adjudant	MARQUIS CEDRIC
24	GROUPEMENT EST	802654	Adjudant-chef	MOPIN NICOLAS

SAUVETAGE AQUATIQUE

CHEF DE BORD - SAV 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
25	GROUPEMENT EST	760480	Caporal-chef	PHILIPS FREDERIC
26	GROUPEMENT EST	400034	Lieutenant 2° classe	ROCHETTE EMMANUEL
27	GROUPEMENT OUEST	300234	Adjudant-chef	SIMON PASCAL
28	GROUPEMENT OUEST	200287	Adjudant-chef	TRANCHARD CHRISTOPHE
29	GROUPEMENT SUD	200285	Sergent-chef	VANBESIEN FRANCOIS
30	GROUPEMENT OUEST	148073	Sergent-chef	VANHEECKHOET WILFRID
31	GROUPEMENT EST	802334	Adjudant	VIOGNE ALBAN
32	GROUPEMENT EST	400032	Adjudant-chef	YAHIAOUI SYLVAIN

NAGEUR SAUVETEUR COTIER - SAV 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT OUEST	300007	Adjudant-chef	AUGER ANTOINE
2	DIRECTION	802232	Adjudant	AVRIL VINCENT
3	GROUPEMENT OUEST	760173	Adjudant	BEAUFILS CHRISTOPHE
4	GROUPEMENT SUD	802148	Caporal	BLANCHARD JEREMY
5	GROUPEMENT SUD	991742	Caporal	BODIN MATHIEU
6	GROUPEMENT EST	990850	Caporal-chef	BOURGEAUX RICHARD
7	GROUPEMENT OUEST	992054	Caporal-chef	BURAY GAEL
8	GROUPEMENT OUEST	384066	Caporal-chef	CANION JULIEN
9	GROUPEMENT OUEST	992012	Caporal-chef	CASTELOT DENIS QUENTIN
10	GROUPEMENT EST	990836	Caporal	CHARTIER MAXIME
11	GROUPEMENT SUD	802326	Caporal	COLLINET DAMIEN
12	GROUPEMENT OUEST	992015	Caporal-chef	CORNU VINCENT
13	GROUPEMENT EST	255053	Caporal-chef	DECAYEUX CEDRIC
14	GROUPEMENT OUEST	993254	Caporal	DELAUNAY JEROME
15	GROUPEMENT EST	760574	Sergent-chef	DIRUY ARMAND
16	GROUPEMENT EST	990841	Caporal-chef	DUFOUR NICOLAS BENJAMI
17	GROUPEMENT SUD	802336	Sergent-chef	DURAND MICKAEL
18	GROUPEMENT OUEST	992484	Caporal	FANONNEL ANTHONY
19	GROUPEMENT OUEST	992193	Sergent	FICHE MAXIME
20	GROUPEMENT EST	802407	Caporal-chef	FORESTIER ROMAIN
21	GROUPEMENT SUD	800595	Adjudant-chef	FORTIN FREDERIC
22	GROUPEMENT EST	217015	Adjudant	GRANDSIRE JEREMIE
23	GROUPEMENT EST	991421	Caporal	HERVE MATHIEU
24	GROUPEMENT OUEST	992191	Sergent	HERVIOU FRANCOIS
25	GROUPEMENT EST	992776	Caporal	HIEL REY ANTHONY
26	GROUPEMENT EST	711019	Caporal-chef	JULIEN DIDIER

SAUVETAGE AQUATIQUE

NAGEUR SAUVETEUR COTIER - SAV 2				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
27	GROUPEMENT SUD	992629	Lieutenant	LAINÉ DAMIEN
28	GROUPEMENT OUEST	802350	Adjudant	LAMY LUDOVIC
29	GROUPEMENT OUEST	994042	Caporal	LAZARO CHRISTOPHE
30	GROUPEMENT OUEST	302016	Adjudant-chef	LEBOURGEOIS CEDRIC
31	GROUPEMENT EST	801485	Sergent-chef	LENOIR JEAN BAPTISTE
32	GROUPEMENT OUEST	100070	Sergent-chef	LENOUVEL LOIC
33	DIRECTION	801427	Lieutenant hors classe	LEQUEN JULIEN
34	GROUPEMENT EST	991877	Sergent	LEQUESNE PIERRE
35	GROUPEMENT OUEST	991680	Caporal-chef	LETELLIER CEDRIC PASCAL
36	GROUPEMENT EST	384308	Caporal-chef	LINTOT RENAUD
37	GROUPEMENT EST	400036	Sergent-chef	MICHOT ERIC
38	GROUPEMENT SUD	760095	Caporal	MORIOT LAURE
39	GROUPEMENT SUD	801889	Adjudant	MOUFADDAL YACINE
40	GROUPEMENT SUD	760334	Adjudant	ORANGE CEDRIC
41	GROUPEMENT SUD	057014	Caporal-chef	ORTIE WILFRIED
42	GROUPEMENT EST	993063	Sergent	PUEYO VALENTIN
43	GROUPEMENT OUEST	992183	Caporal	RIBON ADRIEN
44	GROUPEMENT SUD	100044	Adjudant-chef	ROUALO GWENAEL
45	GROUPEMENT SUD	801888	Adjudant	ROYER GILLES
46	GROUPEMENT SUD	990485	Sergent	SCHERRER DIMITRI
47	GROUPEMENT OUEST	760556	Caporal	SCREVE MATHIEU
48	GROUPEMENT OUEST	800372	Caporal	SERGEANT MICKAEL
49	GROUPEMENT OUEST	801718	Sergent-chef	SERGEANT YOHANN
50	GROUPEMENT OUEST	991439	Caporal	TALEUX SEBASTIEN
51	GROUPEMENT OUEST	992185	Caporal	TETEREL YANNICK
52	GROUPEMENT EST	992783	Caporal	THEBAULT CEDRIC
53	GROUPEMENT OUEST	992504	Caporal-chef	THIEULENT NICOLAS
54	GROUPEMENT OUEST	800300	Sergent-chef	VEZIER JEROME

NAGEUR SAUVETEUR AQUATIQUE - SAV 1				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	992799	Sergent	ABARNOU STEPHEN
2	GROUPEMENT SUD	994032	Caporal	AZIBERT SEBASTIEN
3	GROUPEMENT SUD	231054	Adjudant-chef	BALDACCHINO SEBASTIEN
4	GROUPEMENT SUD	991785	Caporal	BERMENT FLORIAN
5	GROUPEMENT EST	384250	Caporal-chef	BENARD GUILLAUME
6	GROUPEMENT SUD	990162	Caporal-chef	BERTIN GUILLAUME

SAUVETAGE AQUATIQUE

NAGEUR SAUVETEUR AQUATIQUE - SAV 1				
	Groupement	Matriculé	Grade	Agent
7	GROUPEMENT SUD	384101	Sergent	BERTRAND EDDIE
8	GROUPEMENT SUD	991427	Caporal	BIRRA EMMANUEL
9	GROUPEMENT OUEST	993041	Caporal	BIZEUL CHARLY
10	GROUPEMENT SUD	802163	Lieutenant	BOUCOURT STEEVE
11	GROUPEMENT SUD	462009	Sergent-chef	BOUREL EMMANUEL
12	GROUPEMENT OUEST	476005	Caporal-chef	BRIFFAULT FRANCOIS
13	GROUPEMENT EST	994226	Caporal	CAZIN FLORIAN
14	GROUPEMENT SUD	384349	Caporal	CHARPENTIER GAUTHIER
15	GROUPEMENT SUD	991083	Sergent	CHAUMIER FABIEN
16	GROUPEMENT OUEST	384353	Caporal-chef	CORONA FLORENT
17	GROUPEMENT SUD	992199	Caporal-chef	DERIAUX MICKAEL
18	GROUPEMENT SUD	800234	Adjudant-chef	DEVERGNES EMMANUEL
19	GROUPEMENT SUD	991776	Caporal	DOTHAL MATHIEU
20	GROUPEMENT OUEST	993313	Caporal	DROU AURELIEN
21	GROUPEMENT SUD	802460	Sergent-chef	DUFAYET CHRISTOPHE
22	GROUPEMENT SUD	992929	Sapeur	DUVAL ROMAIN
23	GROUPEMENT SUD	990484	Caporal-chef	FOLOPPE MARC MICKAEL
24	GROUPEMENT SUD	991495	Sapeur 1° classe	GALOPIN KEVIN
25	GROUPEMENT SUD	801710	Adjudant	GLARAN EMMANUEL
26	GROUPEMENT OUEST	994037	Caporal	GORRIAS THOMAS
27	GROUPEMENT EST	994023	Sapeur 1° classe	GRAMMONT CLEMENT
28	DIRECTION	993047	Caporal	GROSMANE JAMES FLORIAN
29	GROUPEMENT SUD	992891	Sapeur	GRUMETZ ANTONIN
30	GROUPEMENT SUD	993326	Caporal	GUERIN PIERRE
31	GROUPEMENT SUD	992773	Caporal	GUILLE EDOUARD
32	GROUPEMENT SUD	384136	Caporal	HEUDE THOMAS
33	GROUPEMENT SUD	993317	Caporal	JAFFRES PIERRE
34	GROUPEMENT SUD	640026	Sergent-chef	JOUENNE STEPHANE
35	GROUPEMENT EST	994211	Caporal	LAURENT ANTHONY
36	GROUPEMENT SUD	990169	Caporal	LE CLOITRE ARNAUD
37	GROUPEMENT SUD	994220	Caporal	LECHEVALLIER THOMAS
38	GROUPEMENT OUEST	384019	Adjudant	LECOINTRE ROMUALD
39	GROUPEMENT SUD	802431	Caporal-chef	LEFRANCOIS FABRICE
40	GROUPEMENT SUD	994043	Caporal	LEGUET LOIK
41	GROUPEMENT OUEST	384047	Adjudant	LEJEUNE FREDERIC
42	GROUPEMENT SUD	992084	Caporal-chef	LESUEUR FLORENT
43	GROUPEMENT SUD	801483	Adjudant	LEVACHER ARNAUD

SAUVETAGE AQUATIQUE

NAGEUR SAUVETEUR COTIER - SAV 1				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
44	GROUPEMENT SUD	991496	Caporal	MAREST CLEMENT
45	GROUPEMENT SUD	802467	Sergent-chef	MOLON YOANN
46	GROUPEMENT SUD	993416	Caporal	MONCHAUX JULIEN
47	GROUPEMENT SUD	222026	Sergent-chef	MORETTI BERNARD
48	GROUPEMENT OUEST	476032	Adjudant-chef	NOEL PASCAL
49	DIRECTION	991054	Lieutenant hors classe	PAILLETTE JULIEN
50	GROUPEMENT SUD	991777	Caporal	PESTRIMAUX LUDOVIC
51	GROUPEMENT SUD	200244	Adjudant-chef	POUVREAU FREDERIC
52	GROUPEMENT SUD	992368	Caporal	PRAY CEDRIC
53	GROUPEMENT SUD	990415	Sergent	QUOD JIMMY
54	GROUPEMENT SUD	026024	Sergent-chef	RENOULT STEPHANE
55	GROUPEMENT SUD	993511	Sapeur 1° classe	REVERT KEVIN
56	GROUPEMENT SUD	495035	Caporal-chef	ROBERT NICOLAS
57	GROUPEMENT SUD	991365	Caporal-chef	ROUSSEL PHILIPPE
58	GROUPEMENT SUD	991694	Caporal-chef	SINAEVE JASON
59	GROUPEMENT OUEST	991104	Caporal-chef	SUTERA FRANCK
60	GROUPEMENT SUD	990764	Sergent	THOS ELODIE
61	GROUPEMENT OUEST	990869	Caporal-chef	VAUCHEL STEVE
62	GROUPEMENT SUD	991946	Caporal	VESTU VALENTIN
63	GROUPEMENT OUEST	994217	Caporal	ZIRAK KIMYA

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-006

Arrêté n°19-144 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
départementale de la spécialité "prévention", mise à jour
du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° *19-144* du **12 AOUT 2019**
fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la spécialité « prévention », mise à
jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de région Normandie, préfet de la Seine-Maritime

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1424-52,
- l'arrêté du 25 janvier 2006 modifié fixant le guide national de référence relatif à la spécialité « prévention »
- l'arrêté préfectoral n°19-16 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à exercer la spécialité « prévention » au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans l'annexe jointe sont déclarés aptes à exercer la spécialité prévention.

Article 2 : L'aptitude peut être retirée temporairement ou définitivement à tout agent précité non à jour en matière de formation de maintien des acquis.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°19-16 du 19 février 2019 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours et le responsable départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Benoît LEMAIRE

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex – 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

PREVENTION

DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	200358	Directeur	LAGALLE JEAN YVES

DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
	DIRECTION	992754	Directeur adjoint	VITALBO MARC

RESPONSABLE DEPARTEMENTAL

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
	DIRECTION	118000	Lieutenant-colonel	MARGRIT VALERIE

PRV 3

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	760338	Commandant	RONDEAU JEAN PIERRE
2	GROUPEMENT SUD	100023	Lieutenant hors classe	TROCHU PAUL

PRV 2

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	200308	Lieutenant 2° classe	CHEVALIER THIERRY
2	DIRECTION	100089	Adjudant-chef	DUCHOSSOY STEPHANE *
3	DIRECTION	993113	Lieutenant 2° classe	FEUILLOLAY CHRISTOPHE
4	GROUPEMENT OUEST	300238	Lieutenant 1° classe	LAMBERT FRANCK
5	DIRECTION	993881	Capitaine	LAMBERT MARTIN
6	GROUPEMENT SUD	800499	Adjudant-chef	LATISTE FABRICE
7	GROUPEMENT SUD	200336	Capitaine	LEBORGNE CEDRIC
8	GROUPEMENT SUD	200250	Lieutenant 1° classe	LEMAIRE OLIVIER
9	DIRECTION	300284	Adjudant-chef	MAGLOIRE LA GREVE YANNICK
10	DIRECTION	200317	Adjudant-chef	MICHEL FREDERIC
11	GROUPEMENT SUD	200163	Lieutenant 2° classe	NABAIS JOACKIM
12	DIRECTION	760133	Commandant	PERROT SYLVERE
13	GROUPEMENT OUEST	802798	Lieutenant 1° classe	PRIGENT SEBASTIEN
14	GROUPEMENT OUEST	300303	Commandant	RISPAL PIERRE
15	DIRECTION	801891	Lieutenant 1° classe	ROUTIER SEBASTIEN
16	GROUPEMENT EST	801872	Commandant	SCHERZER FRANCOIS
17	DIRECTION	801527	Adjudant	TRAN VANESSA
18	GROUPEMENT SUD	400037	Adjudant-chef	ZABIEGO FRANCK

* Dès réception du diplôme

Service départemental d'incendie et de secours 76

76-2019-08-12-003

Arrêté n°19-145 fixant la liste d'aptitude opérationnelle
départementale de la chaîne de commandement, mise à
jour du mois de juillet 2019



PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des services d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

Arrêté n° **19-145** du **12 AOUT 2019**

fixant la liste d'aptitude opérationnelle départementale de la chaîne de commandement, mise à jour du mois de juillet 2019.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

Vu :

- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son chapitre II,
- l'arrêté préfectoral n°19-17 du 19 février 2019 fixant la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux opérations de la chaîne de commandement au titre de l'année 2019,

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1 : Les sapeurs-pompiers dont les noms figurent dans la liste jointe en annexe sont déclarés aptes à participer aux opérations de la chaîne de commandement, telle que définie dans le règlement opérationnel du Service départemental d'Incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Article 2 : L'aptitude opérationnelle peut être retirée compte tenu notamment d'une inaptitude médicale.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°19-17 du 19 février 2019 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, les Chefs de groupement et les Chefs de centre sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Benoît LEMAIRE
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN Cedex – 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

CHEF DE SITE				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT EST	145000	Lieutenant-colonel	BLEYON NICOLAS
2	DIRECTION	200351	Lieutenant-colonel	BOYER JEAN MICHEL
3	GROUPEMENT OUEST	142000	Commandant	CHAUVEL THOMY
4	DIRECTION	990968	Commandant	COLIBERT HERVE
5	DIRECTION	200355	Lieutenant-colonel	DOLBEAU PASCAL
6	DIRECTION	200358	Directeur	LAGALLE JEAN YVES
7	DIRECTION	992628	Commandant	MACHILLOT PIERRE
8	DIRECTION	200348	Commandant	MAHE ERWAN
9	DIRECTION	118000	Lieutenant-colonel	MARGRIT VALERIE
10	DIRECTION	151000	Commandant	MOUSSION GERARD
11	GROUPEMENT OUEST	300305	Commandant	OMONT FRANCK
12	DIRECTION	200366	Commandant	RENAULT PHILIPPE
13	GROUPEMENT OUEST	300303	Commandant	RISPAL PIERRE
14	DIRECTION	760338	Commandant	RONDEAU JEAN PIERRE
15	GROUPEMENT SUD	100005	Lieutenant-colonel	ROYER JEAN MARIE
16	GROUPEMENT OUEST	993872	Lieutenant-colonel	SUFFYS ARNAUD
17	DIRECTION	992754	Directeur adjoint	VITALBO MARC

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

CHEF DE COLONNE				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT EST	991120	Capitaine	BALTENNECK MAXIME
2	GROUPEMENT EST	200323	Commandant	CAUMONT FABRICE
3	DIRECTION	993941	Commandant	CHISLARD CHRIS
4	DIRECTION	384189	Commandant	CROS ALEXANDRE
5	DIRECTION	801993	Commandant	DIDOT ERIC
6	GROUPEMENT SUD	993688	Capitaine	DUQUESNE STEPHANIE
7	GROUPEMENT OUEST	711042	Commandant	GONDE DIDIER
8	GROUPEMENT SUD	800724	Commandant	HAUGUEL RODOLPHE
9	DIRECTION	481011	Capitaine	HELLO VINCENT
10	GROUPEMENT OUEST	384215	Capitaine	HURE JULIEN
11	DIRECTION	760565	Capitaine	KOPYLA EDDY
12	DIRECTION	992350	Capitaine	LEFORT BLANDINE
13	DIRECTION	200361	Capitaine	MARGRIT CHRISTOPHE
14	DIRECTION	991137	Capitaine	MARTIN CHRISTOPHE
15	GROUPEMENT EST	100067	Capitaine	PASSANI JEAN NOEL
16	DIRECTION	760144	Commandant	PELLOIN WILLIAM
17	GROUPEMENT SUD	990588	Commandant	PERDRIX SAMUEL
18	DIRECTION	760133	Commandant	PERROT SYLVERE
19	DIRECTION	760134	Commandant	PHILIP RONAN
20	GROUPEMENT SUD	992847	Commandant	REYNE DAVID
21	GROUPEMENT EST	801872	Commandant	SCHERZER FRANCOIS
22	DIRECTION	800108	Commandant	TACONNET LUC
23	DIRECTION	990651	Commandant	TIRELLE ERIC

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

CHEF DE GROUPE				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	110000	Capitaine	ALLEAU ERIC
2	GROUPEMENT OUEST	300239	Lieutenant 2° classe	AMELINE FREDERIC
3	GROUPEMENT EST	655001	Lieutenant	BAILLEUL HERVE
4	GROUPEMENT SUD	319002	Lieutenant	BENARD SEBASTIEN
5	GROUPEMENT OUEST	259004	Capitaine	BEUX HERVE
6	GROUPEMENT EST	035012	Capitaine	BOCLET JEAN BERNARD
7	GROUPEMENT EST	711013	Capitaine	BOIMARE JEAN PIERRE
8	GROUPEMENT SUD	200240	Lieutenant 1° classe	BONTE WILLIAM
9	GROUPEMENT EST	374005	Capitaine	BOUCHER JOSE
10	GROUPEMENT SUD	758004	Lieutenant	BOUDIN DANY
11	DIRECTION	300286	Capitaine	CADINOT STEPHANE
12	GROUPEMENT SUD	200255	Lieutenant 1° classe	CAUMONT JEAN CHARLES
13	DIRECTION	200308	Lieutenant 2° classe	CHEVALIER THIERRY
14	DIRECTION	993563	Lieutenant 1° classe	CHUPEAU MARINE
15	GROUPEMENT SUD	384005	Lieutenant	CIVES MARIO
16	GROUPEMENT OUEST	200028	Lieutenant 1° classe	CIVES NICOLAS
17	GROUPEMENT OUEST	758012	Lieutenant hors classe	COLLEMANT FRANCOIS
18	GROUPEMENT SUD	752010	Capitaine	COTE FABRICE
19	GROUPEMENT OUEST	760586	Capitaine	DAVY THIERRY
20	DIRECTION	200311	Lieutenant 2° classe	DESCHAMPS THIERRY
21	GROUPEMENT OUEST	384010	Lieutenant	DEHORS PATRICK
22	GROUPEMENT SUD	495002	Capitaine	DELABRIERE SYLVAIN
23	GROUPEMENT EST	462016	Lieutenant	DORAY SEBASTIEN
24	GROUPEMENT SUD	100012	Lieutenant 1° classe	DUBUC JOEL
25	GROUPEMENT OUEST	114022	Lieutenant	DUCLOS SYLVAIN
26	GROUPEMENT SUD	401013	Capitaine	DUPARC JEAN PHILIPPE
27	DIRECTION	200283	Lieutenant 1° classe	DUPRE CYRIL
28	DIRECTION	993572	Lieutenant 1° classe	FANEL AURELIEN
29	GROUPEMENT SUD	401015	Lieutenant	FERRAND FREDERIC
30	GROUPEMENT EST	312029	Lieutenant	FONTAINE LAURENT
31	GROUPEMENT SUD	495031	Lieutenant	FOURNIER MICKAEL
32	GROUPEMENT EST	125	Capitaine	GILLES FRANCK
33	GROUPEMENT EST	107	Lieutenant	GILLES PHILIPPE
34	DIRECTION	400009	Lieutenant 1° classe	GOMEZ PATRICE
35	GROUPEMENT EST	200264	Lieutenant 1° classe	GRUMETZ LAURENT
36	DIRECTION	200247	Lieutenant 1° classe	HUET CHRISTOPHE
37	GROUPEMENT SUD	200100	Capitaine	JAZE RAYNALD
38	GROUPEMENT OUEST	254010	Lieutenant	JEAN ERIC

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

CHEF DE GROUPE PC				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	110000	Capitaine	ALLEAU ERIC
2	GROUPEMENT OUEST	300239	Lieutenant 2° classe	AMELINE FREDERIC
3	GROUPEMENT SUD	429001	Lieutenant	ANDRIEU THOMAS
4	GROUPEMENT SUD	800117	Capitaine	ANQUETIL PHILIPPE
5	GROUPEMENT OUEST	300008	Adjudant-chef	BACHELET ALDERIC
6	GROUPEMENT OUEST	259004	Capitaine	BEUX HERVE
7	GROUPEMENT SUD	200240	Lieutenant 1° classe	BONTE WILLIAM
8	GROUPEMENT SUD	758004	Lieutenant	BOUDIN DANY
9	GROUPEMENT SUD	801037	Lieutenant	BOUDIN STEPHANE
10	DIRECTION	300286	Capitaine	CADINOT STEPHANE
11	GROUPEMENT SUD	200255	Lieutenant 1° classe	CAUMONT JEAN CHARLES
12	GROUPEMENT SUD	200025	Lieutenant 2° classe	CHEDEVILLE STEPHANE
13	GROUPEMENT OUEST	200028	Lieutenant 1° classe	CIVES NICOLAS
14	GROUPEMENT OUEST	758012	Lieutenant hors classe	COLLEMANT FRANCOIS
15	GROUPEMENT OUEST	994373	Lieutenant	CUISSINAT FREDERIC
16	GROUPEMENT OUEST	760586	Capitaine	DAVY THIERRY
17	GROUPEMENT SUD	200038	Lieutenant 1° classe	DECHAMPS OLIVIER
18	GROUPEMENT OUEST	384010	Lieutenant	DEHORS PATRICK
19	GROUPEMENT EST	312035	Lieutenant	DELAFOSSE LAURENT GEORGES
20	GROUPEMENT SUD	100012	Lieutenant 1° classe	DUBUC JOEL
21	GROUPEMENT OUEST	114022	Lieutenant	DUCLOS SYLVAIN
22	GROUPEMENT SUD	802598	Lieutenant	DUFOUR ROMAIN CHRISTOP
23	DIRECTION	993113	Lieutenant 2° classe	FEUILLOLAY CHRISTOPHE
24	GROUPEMENT EST	200264	Lieutenant 1° classe	GRUMETZ LAURENT
25	GROUPEMENT SUD	200100	Capitaine	JAZE RAYNALD
26	GROUPEMENT OUEST	254010	Lieutenant	JEAN ERIC
27	GROUPEMENT OUEST	800520	Lieutenant	KOZEL RICHARD
28	GROUPEMENT OUEST	300238	Lieutenant 1° classe	LAMBERT FRANCK
29	DIRECTION	993881	Capitaine	LAMBERT MARTIN
30	GROUPEMENT SUD	200336	Capitaine	LEBORGNE CEDRIC
31	DIRECTION	992446	Capitaine	LEFEVRE ANNE
32	GROUPEMENT SUD	200250	Lieutenant 1° classe	LEMAIRE OLIVIER
33	GROUPEMENT SUD	384190	Capitaine	LEROUX ANTHONY
34	GROUPEMENT EST	648001	Lieutenant	LEROY GUILLAUME
35	GROUPEMENT OUEST	259040	Lieutenant	LEVASSEUR DAVID
36	GROUPEMENT OUEST	300162	Adjudant-chef	LOZANO BRUNO
37	GROUPEMENT OUEST	447036	Lieutenant	MAHIEU RICHARD
38	GROUPEMENT OUEST	993275	Lieutenant	MAYOR LAURENT

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

CHEF DE GROUPE PC				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	110000	Capitaine	ALLEAU ERIC
2	GROUPEMENT OUEST	300239	Lieutenant 2° classe	AMELINE FREDERIC
3	GROUPEMENT SUD	429001	Lieutenant	ANDRIEU THOMAS
4	GROUPEMENT SUD	800117	Capitaine	ANQUETIL PHILIPPE
5	GROUPEMENT OUEST	300008	Adjudant-chef	BACHELET ALDERIC
6	GROUPEMENT OUEST	259004	Capitaine	BEUX HERVE
7	GROUPEMENT SUD	200240	Lieutenant 1° classe	BONTE WILLIAM
8	GROUPEMENT SUD	758004	Lieutenant	BOUDIN DANY
9	GROUPEMENT SUD	801037	Lieutenant	BOUDIN STEPHANE
10	DIRECTION	300286	Capitaine	CADINOT STEPHANE
11	GROUPEMENT SUD	200255	Lieutenant 1° classe	CAUMONT JEAN CHARLES
12	GROUPEMENT SUD	200025	Lieutenant 2° classe	CHEDEVILLE STEPHANE
13	GROUPEMENT OUEST	200028	Lieutenant 1° classe	CIVES NICOLAS
14	GROUPEMENT OUEST	758012	Lieutenant hors classe	COLLEMANT FRANCOIS
15	GROUPEMENT OUEST	994373	Lieutenant	CUISSINAT FREDERIC
16	GROUPEMENT OUEST	760586	Capitaine	DAVY THIERRY
17	GROUPEMENT SUD	200038	Lieutenant 1° classe	DECHAMPS OLIVIER
18	GROUPEMENT OUEST	384010	Lieutenant	DEHORS PATRICK
19	GROUPEMENT EST	312035	Lieutenant	DELAFOSSÉ LAURENT GEORGES
20	GROUPEMENT SUD	100012	Lieutenant 1° classe	DUBUC JOEL
21	GROUPEMENT OUEST	114022	Lieutenant	DUCLOS SYLVAIN
22	GROUPEMENT SUD	802598	Lieutenant	DUFOUR ROMAIN CHRISTOP
23	DIRECTION	993113	Lieutenant 2° classe	FEUILLOLAY CHRISTOPHE
24	GROUPEMENT EST	200264	Lieutenant 1° classe	GRUMETZ LAURENT
25	GROUPEMENT SUD	200100	Capitaine	JAZE RAYNALD
26	GROUPEMENT OUEST	254010	Lieutenant	JEAN ERIC
27	GROUPEMENT OUEST	800520	Lieutenant	KOZEL RICHARD
28	GROUPEMENT OUEST	300238	Lieutenant 1° classe	LAMBERT FRANCK
29	DIRECTION	993881	Capitaine	LAMBERT MARTIN
30	GROUPEMENT SUD	200336	Capitaine	LEBORGNE CEDRIC
31	DIRECTION	992446	Capitaine	LEFEVRE ANNE
32	GROUPEMENT SUD	200250	Lieutenant 1° classe	LEMAIRE OLIVIER
33	GROUPEMENT SUD	384190	Capitaine	LEROUX ANTHONY
34	GROUPEMENT EST	648001	Lieutenant	LEROY GUILLAUME
35	GROUPEMENT OUEST	259040	Lieutenant	LEVASSEUR DAVID
36	GROUPEMENT OUEST	300162	Adjudant-chef	LOZANO BRUNO
37	GROUPEMENT OUEST	447036	Lieutenant	MAHIEU RICHARD
38	GROUPEMENT OUEST	993275	Lieutenant	MAYOR LAURENT

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

MEDECIN ASTREINTE DEPARTEMENTALE				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	800659	Médecin classe except.	SENEZ THIERRY
2	GROUPEMENT OUEST	800307	Médecin hors classe	FORT JEAN LUC
3	GROUPEMENT SUD	540003	Médecin Colonel	BENICHOU ROLAND
4	GROUPEMENT SUD	476002	Médecin hors classe	DUVAL FREDERIC

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

OFFICIER DE SANTE

	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	DIRECTION	800678	Cadre de santé 1ere classe	JAHIER STEPHANE
2	DIRECTION	991117	Infirmier hors classe	GIROIS VIRGINIE
3	GROUPEMENT EST	992256	Infirmier hors classe	BREE FLORIAN
4	GROUPEMENT OUEST	802304	Infirmier hors classe	DUMOUCHEL MICHAEL
5	GROUPEMENT SUD	990375	Infirmier hors classe	DELAHOUCHE SERY VANESSA

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

LISTE SPE SSSM SSO				
	Groupement	Matricule	Grade	Agent
1	GROUPEMENT SUD	802037	Infirmier	ANQUETIL KARINE
2	GROUPEMENT EST	991386	Infirmier	BAYEUL MELANIE
3	GROUPEMENT SUD	800464	Infirmier Principal	BENAMEUR MOHAMED
4	GROUPEMENT SUD	993697	Infirmier	BENAVIDES SONIA
5	GROUPEMENT SUD	758052	Infirmier	BEUZELIN AMANDINE
6	GROUPEMENT SUD	992078	Infirmier	BONHOMME KARINE
7	GROUPEMENT SUD	760119	Infirmier	BOUTRAIS DELPHINE
8	GROUPEMENT SUD	993246	Infirmier	BREARD SANDRINE
9	GROUPEMENT EST	760370	Infirmier Principal	BRUYNEEL SEBASTIEN
10	GROUPEMENT SUD	992824	Infirmier	CONSEIL GAETAN
11	GROUPEMENT SUD	992853	Infirmier	CORBIERE CAMILLE
12	GROUPEMENT OUEST	993508	Infirmier	DANNEBEY EDOUARD
13	GROUPEMENT SUD	801450	Infirmier-Chef	DE LACROIX DE LAVALETTE ANNE
14	GROUPEMENT OUEST	992413	Infirmier Principal	DEHAIS DANIEL
15	GROUPEMENT OUEST	993100	Infirmier	DRICI FARAH
16	GROUPEMENT SUD	384100	Infirmier	DRUAUX LUDIVINE
17	GROUPEMENT EST	802736	Infirmier Principal	DUHAMEL MARIE LAURE
18	GROUPEMENT SUD	548009	Infirmier-Chef	DURAND FRANCOIS
19	GROUPEMENT SUD	993557	Infirmier	DUTREMEE OPHELIE
20	GROUPEMENT OUEST	384124	Infirmier	GOUPIL MARJOLAINE
21	GROUPEMENT EST	802014	Infirmier Principal	GUERARD CORINNE
22	GROUPEMENT EST	992590	Infirmier	HENRION STEPHANE
23	GROUPEMENT SUD	990741	Infirmier	HENRY LAETITIA
24	GROUPEMENT OUEST	760124	Infirmier Principal	LAINÉ LAETITIA
25	GROUPEMENT SUD	991922	Infirmier	LAMAS NATHALIE
26	GROUPEMENT SUD	993510	Infirmier	LAROSE ALEXANDRE
27	GROUPEMENT SUD	992417	Infirmier	LE GALL MARCEL
28	GROUPEMENT OUEST	993547	Infirmier	LE STRAT PIERRE ANTOINE
29	GROUPEMENT SUD	801459	Infirmier Principal	LEFRANCOIS DIMITRY
30	GROUPEMENT EST	802620	Infirmier Principal	LEHEURTEUR HELENE
31	GROUPEMENT EST	994280	Infirmier	MARCASSIN CELINE
32	GROUPEMENT OUEST	994361	Infirmier	MARTIN SEBASTIEN
33	GROUPEMENT SUD	993509	Infirmier	MULOT DE LACROIX DE LAVALETTE CARMEN
34	GROUPEMENT OUEST	994185	Infirmier	ORANGE CELINE
35	GROUPEMENT EST	991644	Infirmier	PASSET CORINE
36	GROUPEMENT SUD	802404	Infirmier	PIERRE TIPHAINE
37	GROUPEMENT SUD	992432	Infirmier-Chef	PILORGET FRANCK
38	GROUPEMENT SUD	801463	Infirmier Principal	PINON PHILIPPE
39	GROUPEMENT EST	994279	Infirmier	RICHARD DOROTHEE
40	GROUPEMENT OUEST	801464	Infirmier-Chef	SABLIN DAVID
41	GROUPEMENT OUEST	992517	Infirmier	VASSE SAMSON
42	GROUPEMENT OUEST	992491	Infirmier	VASSE STEPHANIE
43	GROUPEMENT SUD	802738	Infirmier Principal	WALLON GUILLAUME

Sous-préfecture de Dieppe

76-2019-07-30-010

Arrêté autorisant la 34ème course de côte d'Arques la
Bataille le 8 septembre 2019

Arrêté autorisant la 34ème course de côte d'Arques la Bataille le 8 septembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Sous-préfecture de DIEPPE
Bureau du Cabinet
Section réglementation générale

CS/

**Arrêté du 30 juillet 2019
portant autorisation d'organiser la
"34^{ème} course de côte d'Arques la Bataille"
le dimanche 8 septembre 2019 à ARQUES LA BATAILLE**

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,

VU :

- le code du sport,
- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la route,
- le code des assurances, notamment son article L. 211-1,
- le code pénal, notamment son article R. 610-1,
- le code de l'environnement,

- le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

- l'arrêté préfectoral n° 19-79 du 23 avril 2019 donnant délégation de signature à M. Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de DIEPPE ;

- la demande présentée par M. Michel LAPOTRE, président de l'association Arques Auto Sport, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser, conjointement avec l'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, un événement motorisé dénommé "34^{ème} course de côte d'Arques la Bataille" le 8 septembre 2019 à ARQUES LA BATAILLE,

- le règlement, l'itinéraire et l'horaire de l'épreuve,

- le permis d'organisation n°411 délivré le 24 mai 2019 par la fédération française du sport automobile (FFSA),

- l'engagement souscrit par l'organisateur de prendre à sa charge les frais du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la concentration ou de la manifestation ainsi que, le cas échéant, lors de sa préparation et de ses essais et l'obligation de remettre en état les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances,

1/6

Sous-préfecture de Dieppe - 5 rue du 8 mai 1945 - CS90225 - 76203 DIEPPE CEDEX - Standard : 02 35 06 30 00
Horaires d'ouverture : 09h à 12h / 14h - 16h - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- la police d'assurance garantissant la manifestation et ses essais couvrant la responsabilité civile de l'organisateur et des participants ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur,
- **les avis favorables émis par :**
 - le maire d'Arques la Bataille,
 - le directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime,
 - le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-Maritime,
 - le directeur des routes du conseil départemental de Seine-Maritime,
 - le directeur de l'agence régionale de santé Normandie,
 - le directeur départemental des territoires et de la mer de Seine-Maritime
 - la commission départementale de la sécurité routière siégeant en section spécialisée des épreuves et compétitions sportives lors de la séance du 16 juillet 2019,

sur proposition du Sous-Préfet de DIEPPE,

ARRÊTE :

Article 1 - M. Michel LAPOTRE, président de l'association Arques Auto Sport, est autorisé, selon les modalités décrites au dossier examiné en commission susvisée et les plans joints en **annexe 1**, à organiser conjointement avec l'ASA du pays de Dieppe, l'événement motorisé dénommé "34^{ème} course de côte d'Arques la Bataille" le dimanche 8 septembre 2019 de 7h00 à 20h00, sur la commune d'ARQUES LA BATAILLE.

Article 2 - Cette course de côte se déroule sur un parcours de 1400 m que les concurrents doivent emprunter quatre fois. Le départ de la première montée est prévu à 11h00.
Les vérifications administratives et techniques auront lieu de 7h00 à 9h15 ; les essais non chronométrés : de 8h30 à 9h30 ; les essais chronométrés : de 9h30 à 10h30.

Article 3 - Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte application du code du sport, des textes précités, ainsi que des mesures ci-après :

I - AVANT LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Avant l'ouverture des épreuves, l'organisateur technique effectue une visite du parcours afin de vérifier la mise en place et l'efficacité des mesures de sécurité ainsi que la présence des commissaires de course aux emplacements prévus. Il veille à procéder à la complète fermeture du parcours où se déroule la course.

A l'issue de cette reconnaissance et avant le déroulement de l'épreuve, il remet aux forces de l'ordre territorialement compétentes ou à leur représentant, l'attestation de conformité (**annexe 2**) dûment complétée précisant que l'ensemble des dispositions ont été prises afin d'assurer le respect des prescriptions du présent arrêté.

Avant le début de l'épreuve, l'organisateur technique ou son représentant transmet un exemplaire de cette attestation à l'autorité préfectorale ayant autorisé la manifestation, par fax ou messagerie électronique.

Avant le départ, les organisateurs rappellent impérativement aux pilotes qu'ils doivent respecter rigoureusement les dispositions du code de la route lors du parcours de liaison. Les pilotes doivent circuler à une vitesse raisonnable et veiller également à ne pas troubler la tranquillité publique.

II - SECURITE DE L'EPREUVE

ORGANISATION

Le directeur de course est M. Hubert VERGNORY.

L'organisateur assure en totalité la sécurité des concurrents, des participants, des spectateurs et des usagers de la route. Il s'assure que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative sont respectées.

Il respecte les avis et prescriptions de l'ensemble des services de secours et de forces de l'ordre.

L'organisateur désigne le responsable sécurité de la manifestation. Ensemble, ils respectent scrupuleusement les prescriptions édictées par les textes en vigueur. Ils restent en permanence en liaison durant la manifestation.

LE PC SECURITE

Le PC sécurité et secours, situé à la mairie - Place Pierre Desceliers à Arques la Bataille, est placé sous l'autorité de M. Michel LAPOTRE, nommé responsable sécurité et joignable à tout moment.

M. LAPOTRE, garant des missions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics, doit :

- prévenir les risques en étudiant les causes d'accident et en mettant en œuvre tous les moyens pour les éviter ou en limiter les conséquences,
- prendre toutes dispositions pour découvrir rapidement tout événement accidentel et faire remonter l'information à l'organisateur pour interrompre éventuellement la manifestation,
- transmettre l'alarme à ses moyens de secours et transmettre l'alerte aux secours publics (sapeurs-pompiers 18 ou 112 ; SAMU 15 ; Police ou Gendarmerie 17)
- commander les actions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics
- guider et accueillir les secours publics jusqu'au lieu de l'accident et rendre compte de la situation et des actions menées aux responsables des secours publics

PROTECTION DU PUBLIC

Les zones réservées aux personnes qui assistent, à titre onéreux ou non, à une manifestation, sans participer à l'organisation de celle-ci, sont définies par l'organisateur et mises en place sous sa responsabilité selon les règles techniques et de sécurité. L'organisateur met en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires afin d'informer les spectateurs de l'existence de ces zones et que l'accès à toute autre zone leur est strictement interdite.

Les zones réservées aux spectateurs sont correctement signalées et aménagées. Sur l'ensemble du parcours, la sécurité est renforcée par des équipements spéciaux (bottes de pailles, barrières...) aux endroits dangereux tels que virages, surplombs...afin de protéger le public de tout risque d'accidents.

Toutes dispositions sont prises pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité du public aux abords de la manifestation et lui permettre d'accéder ou de quitter les lieux en toute sécurité, même pendant le déroulement des épreuves (interdire tout obstacle dans les axes d'évacuation ainsi que les "culs-de-sac").

Les zones de danger doivent être matérialisées de façon suffisamment dissuasive (barrières, signalisation, service d'ordre...) pour empêcher toute personne non autorisée d'y accéder, notamment pour les zones prévisibles de sortie de route, de ravitaillement, de maintenance et de contrôle des véhicules participant à l'épreuve ainsi que sur l'aire réservée aux concurrents.

La mention "interdit de fumer" est apposée clairement près de ces zones et près de toutes celles réputées dangereuses.

MOYENS DE SECOURS ET DE COMMUNICATION

Les organisateurs doivent mettre en place les moyens suivants :

● **Dispositif médical :**

Il comprend la présence effective sur place :

- d'un médecin,
- d'une ambulance privée, agréée et équipée de la fréquence santé 150 Mhz,
- d'une équipe de 4 secouristes,
- d'un schéma d'alerte téléphonique ou radiotéléphonique en liaison avec le SAMU-centre 15.

● Dispositif de lutte contre l'incendie :

Celui-ci comporte des extincteurs appropriés aux risques, en nombre suffisant, en parfait état de fonctionnement et vérifiés. Ces équipements sont disposés plus particulièrement :

- aux points de contrôle de l'épreuve situés tout au long du parcours,
- aux zones techniques (ravitaillement et maintenance des véhicules).

Chaque commissaire de course doit avoir à sa disposition au moins un extincteur de type adapté aux risques.

Des personnes compétentes sont désignées pour vérifier le fonctionnement de ces appareils avant la course et les manœuvrer rapidement en cas d'incident. Elles sont dotées d'équipement de protection individuelle résistant au feu (vêtements, gants, cagoule,...).

● Moyens de communication :

Des liaisons radio-téléphoniques sur l'ensemble du parcours sont mises en place de façon à prévenir, dans les meilleurs délais, le directeur de course de tout incident ou accident. Cette couverture peut être réalisée par tout autre système offrant les mêmes garanties.

Ces liaisons permettent de neutraliser la course sans délai afin de permettre une éventuelle intervention des secours publics en toute sécurité.

DISPOSITIONS GENERALES

L'organisateur assure le libre accès des engins d'incendie et de secours en tous points de la manifestation. La largeur des voies d'accès maintenues pour les secours ne doit pas être inférieure à 3,50 m.

L'organisateur conserve la possibilité aux engins des services d'urgence d'emprunter et de traverser le parcours en tous points. Toutes mesures sont prises pour stopper les participants préalablement à l'emprunt d'un parcours de spéciale par un véhicule de secours.

L'organisateur veille à ce que la manifestation et ses activités connexes (stationnement des véhicules...) permettent en permanence aux sapeurs-pompiers de partir en intervention dans les délais réglementaires et de regagner sans difficultés leur centre d'incendie et de secours.

Les accès aux établissements, habitations riveraines et cours intérieures sont libres de tout obstacle.

Les poteaux et bouches d'incendie, les vannes de sécurité (gaz, électricité) sont visibles et dégagés en permanence.

Dans le cas où un centre d'incendie et de secours serait implanté sur la commune sur laquelle se déroule la manifestation, l'organisateur veille à ce que la manifestation et ses abords (stationnements, déviations...) permettent en permanence aux sapeurs-pompiers de regagner sans difficulté leur centre et de partir sans délai en intervention.

Dans le cas d'une manifestation implantée à proximité d'un quai, d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, l'organisateur veille à répartir des bouées et des cordes le long des berges, à disposition du public en cas de chute d'une personne à l'eau.

Dans le cas d'une manifestation en bordure d'une voie ferroviaire ou routière importante, il y a lieu d'interdire et empêcher l'accès du public à ces voies.

Les installations techniques mises en œuvre sont agréées et ont été préalablement contrôlées, conformément aux normes en vigueur. L'accès à tous les dispositifs techniques de production d'électricité est interdit au public. Les câbles d'alimentation ne doivent pas présenter un danger pour le public.

En cas de présence de stands à caractère commercial utilisant des bouteilles de gaz liquéfié, celles-ci doivent être hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs. Les bouteilles vides sont retirées immédiatement du site. Les tuyaux de raccordement doivent correspondre aux normes en vigueur.

L'organisateur s'assure que les podiums, estrades et matériels utilisés répondent en tous points aux normes en vigueur et sont installés dans les règles de l'art.

Il convient de prendre toutes dispositions pour prévenir tout risque de pollution de l'environnement que pourrait générer la manifestation, notamment : aux cours d'eau, aux sols, à l'air et aux réseaux divers (égouts, etc...). Un dispositif d'absorption des hydrocarbures en cas de fuite accidentelle doit être prévu.

III - CIRCULATION, STATIONNEMENT ET SIGNALISATION

Le parcours de la course est soumis à un **usage privatif de la chaussée**.

Des arrêtés municipaux et/ou départementaux réglementent la circulation et le stationnement des axes concernés.

Les concurrents respectent rigoureusement les dispositions du code de la route lors des parcours de liaison. Ils circulent à une vitesse raisonnable et veillent à ne pas troubler la tranquillité publique.

Des panneaux conformes à l'instruction ministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes sont apposés par les soins des organisateurs, à leur frais, afin de signaler les itinéraires de déviation et les restrictions de circulation aux usagers des voies concernées, pendant toute la durée de la manifestation.

Le jalonnement de l'épreuve ne doit en aucun cas créer de masque de visibilité à la signalisation permanente en place et doit être immédiatement enlevé dès la fin de la manifestation.

Le marquage sur chaussée (inscriptions et flèches) est autorisé sous réserve que ces marques aient disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 heures après le passage de l'épreuve. L'emploi de peinture est interdit, un mélange eau et farine peut être utilisé si besoin.

Le parcours doit faire l'objet d'une reconnaissance préalable les jours précédents la manifestation.

L'organisateur est tenu de remettre en état le domaine public routier départemental.

Toute infraction au domaine public fera l'objet d'une procédure conformément à la réglementation en vigueur.

Les organisateurs enlèvent les barrières et la signalisation et procèdent au ramassage et au tri des déchets.

L'emplacement du public et du parking, le long de la RD 23, se situant à côté d'une zone récemment reboisée, l'organisateur doit assurer la mise en défens de cette zone par pose de barrières, de rubalises voire de pancartes en interdisant l'accès.

Si des mesures d'exploitation particulières (déviation, mise en sens unique...) sont nécessaires pour la sécurité de l'événement ou des usagers, la mise en place du jalonnement de la déviation, conforme au manuel de signalisation routière, ainsi que l'entretien sont à la charge de l'organisateur.

Article 4 - La fourniture des dispositifs publics de sécurité, de secours et de protection contre l'incendie, exceptionnellement mis en place, est à la charge des organisateurs.

Article 5 - Les organisateurs sont responsables des accidents de toute nature causés aux tiers et des dégradations qui pourraient être commises au cours de la manifestation. A ce titre, ils ont souscrit un contrat d'assurance couvrant ces risques.

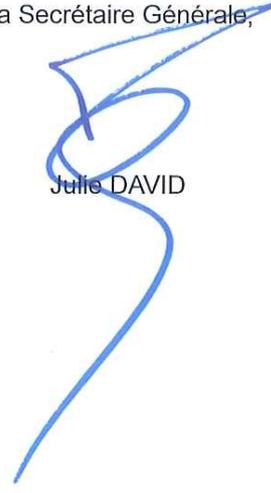
Article 6 - L'autorisation de l'épreuve pourra être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter, par les participants et les spectateurs, les dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation ou le présent arrêté en vue de leur protection.

Article 7 - Le présent arrêté est notifié à l'organisateur qui est chargé de l'afficher sur le site de la manifestation.

Article 8 - Le sous-préfet de Dieppe, le maire d'Arques la Bataille, le directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime, le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-Maritime, le directeur des routes du conseil départemental de Seine-Maritime, le directeur de l'agence régionale de santé Normandie, le directeur départemental des territoires et de la mer de Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et dont copie leur sera adressée.

Fait à DIEPPE, le 30 juillet 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Sous-Préfet de DIEPPE absent,
La Secrétaire Générale,



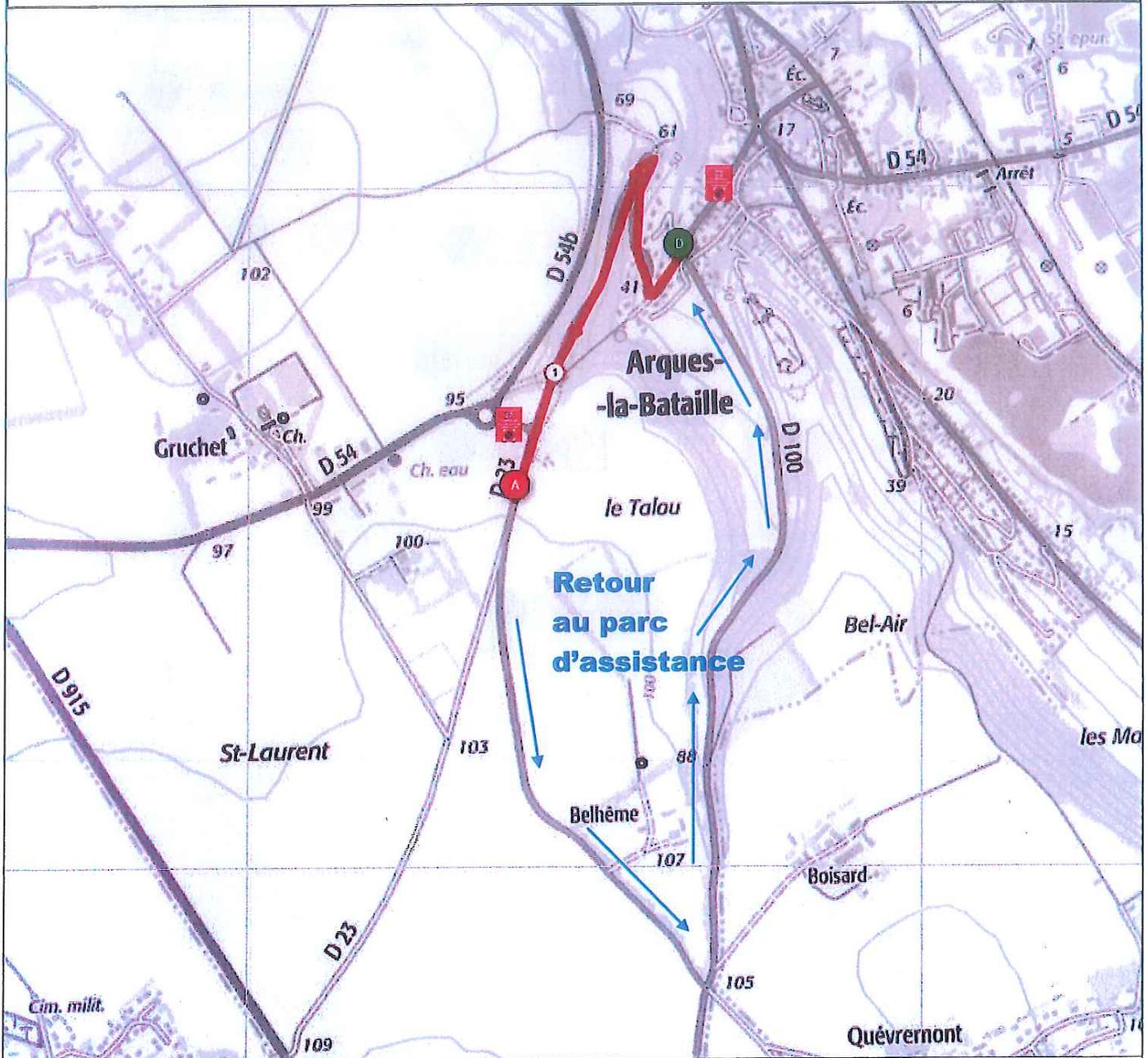
Julie DAVID

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

COURSE DE COTE REGIONALE D'ARQUES LA BATAILLE

ANNEXE 1

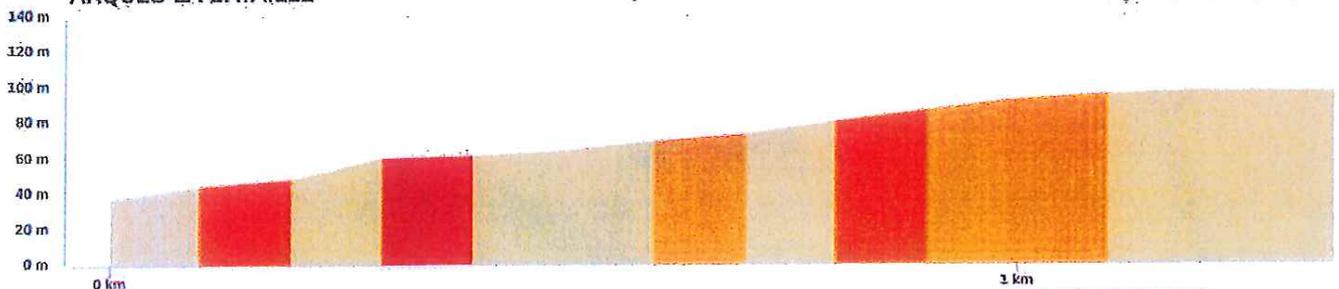
PLAN DE SITUATION



ARQUES-LA-BATAILLE

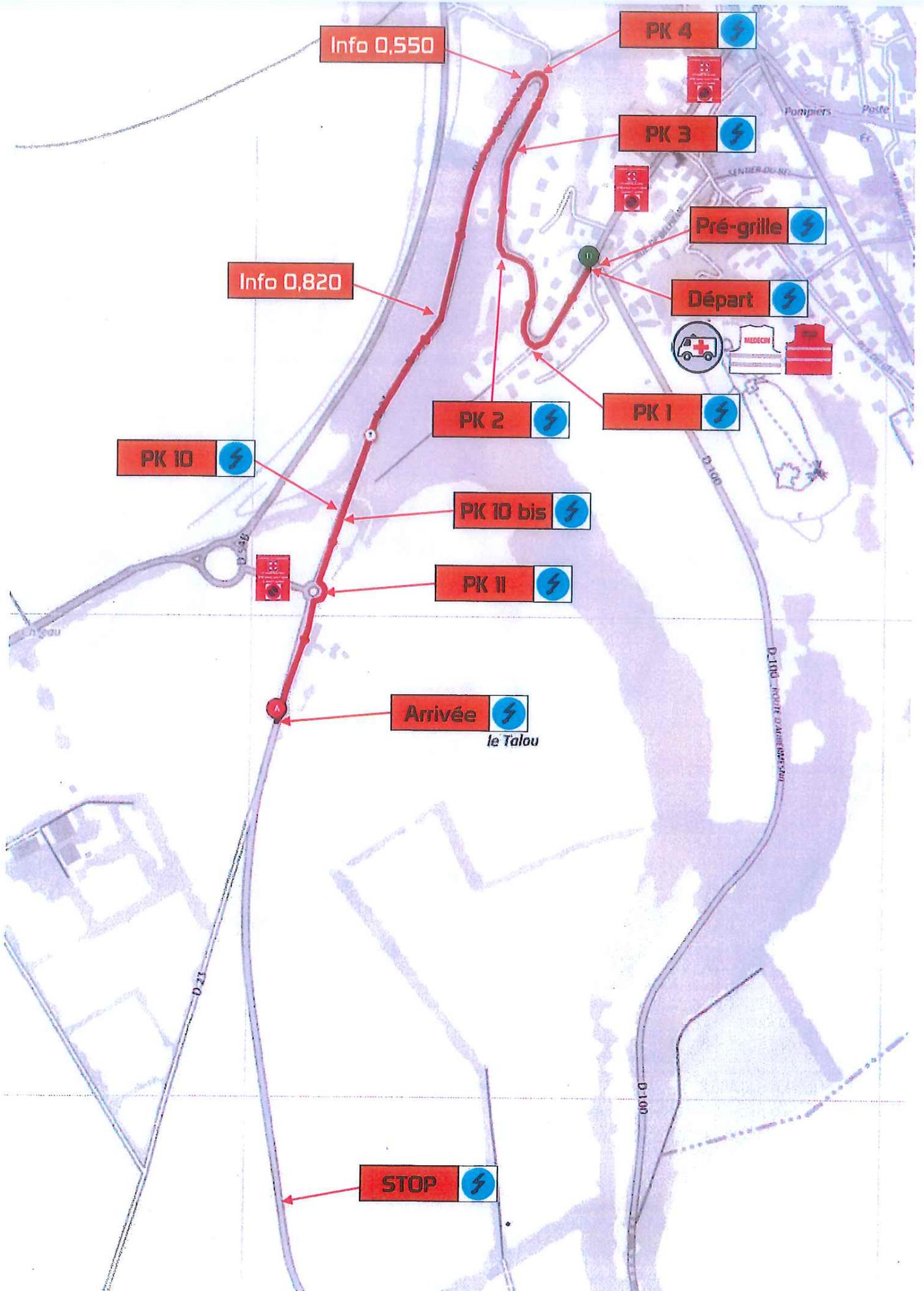
CC Arques la Bataille

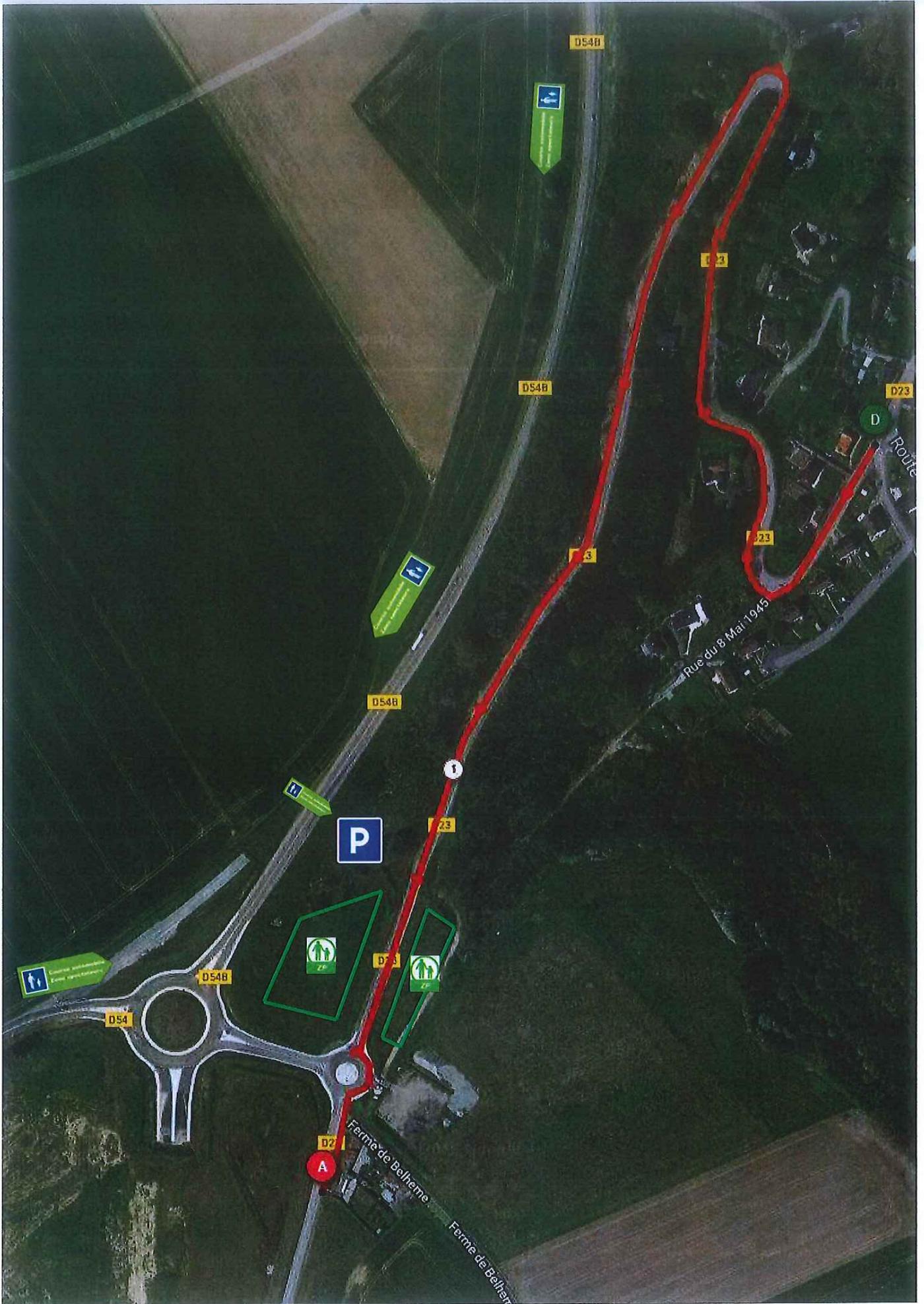
ARQUES-LA-BATAILLE



0 km | 1.300 km | 37 m | 97 m | 60 m | 0 m | © 2019 openrunner.com, © centco's.org, © srtm nasa

3 km | <5% <7% 10% 15%





ATTESTATION DE CONFORMITE

Article R331-27 du Code du Sport

"Toute concentration ou manifestation autorisée ne peut débuter qu'après la production par l'organisateur technique à l'autorité qui a délivré l'autorisation ou à son représentant d'une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées"

Intitulé de l'épreuve : **34^{ème} course de côte d'Arques la Bataille**

Date : **Dimanche 8 septembre 2019**

Lieu : **ARQUES LA BATAILLE**

M. _____

agissant en qualité d'organisateur technique

(ou son représentant dûment mandaté en cas d'empêchement)

ATTESTE

après visite du parcours, du parcours de liaison, du circuit, de la (des) piste(s) de la mise en place et de l'efficacité des mesures de sécurité, et, avant le lancement de la manifestation ou de la concentration, que celle-ci répond à la réglementation en vigueur et aux prescriptions particulières de l'arrêté préfectoral.

Fait à _____

Le _____

Signature

☞ avant le départ de l'épreuve, l'organisateur technique remettra cette attestation au représentant des forces de l'ordre (Gendarmerie ou Police)

☞ avant le début de l'épreuve, l'organisateur technique transmettra un exemplaire de cette attestation à la Sous-Préfecture de DIEPPE par fax (02.35.82.94.74) ou par messagerie électronique (sp-dieppe-reglementation@seine-maritime.gouv.fr)

☞ dans le cas d'un rallye, une attestation de conformité par épreuve spéciale